CRAISST
l'expertise pour tous

CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE
Du 26 AU 30 SEPTEMBRE 2018

Prélèvement à la source : à moitié plein ou à moitié vide ?
Le scandale des EHPAD, la « dépendance » et « l'assistanat »
Réforme du lycée professionnel : "La destinée de nos élèves ? Devenir des ouvriers dociles et mal formés"
POUR UNE FRANCOPHONIE DE L'ACTION
La culture économique du citoyen
Macron, les sondages et les réformes
Les démocraties sont mortelles
La portée d'un appel
150 personnalités signent le Manifeste pour l'accueil des migrants
Gauche antimigrants, une fable médiatique
De la démocratie en Amérique

Prélèvement à la source : à moitié plein ou à moitié vide ?

- 29/09/2018

Après plusieurs semaines de cafouillage, l'exécutif a fini par confirmer le 4 septembre dernier la mise en œuvre en janvier 2019 de son projet de prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu, en l'assortissant seulement d'un effort de trésorerie supplémentaire au bénéfice des contribuables[1]. Juste avant la décision, nous avions publié une nouvelle contribution : « *Il est encore temps de réussir la réforme* » pour plaider les aménagements de nature à surmonter les vices du dispositif retenu par Bercy[2]. Bien que ces propositions aient perdu de leur actualité, nous reprenons ci-dessous le même texte (converti à l'imparfait) parce qu'il résume bien le débat de savoir si, in fine, la réforme sera à moitié pleine ou à moitié vide par rapport à ce qu'on en attend.

Un rendez-vous gâché

Comme nous l'avions montré dans nos précédentes chroniques (voir de juillet à novembre 2017), les mauvais choix des ministres successifs ont conduit à compromettre une modernisation pourtant indispensable à une meilleure compréhension de l'impôt et à sa bonne gestion. L'administration s'est obstinée avec des taux de prélèvement tirés des années antérieures au lieu de les calculer en temps réel. Et elle restée prisonnière d'un « Big bang » politicien au 1er janvier plutôt que d'organiser une transition par étapes comme l'enseigne l'état de l'art des grands chantiers informatiques. Le résultat est une construction illisible où les contribuables se perdent dans les options, et les employeurs ne comprennent pas ce qui leur arrive.

A ce stade, en dépit des affirmations ministérielles, le principal risque demeure celui de l'accident industriel : des tests complaisants ne garantiront jamais que, du premier coup, les taux personnels attribués à 50 millions de contribuables (pour 38 millions de foyers fiscaux) vont aboutir au bon endroit sur les logiciels de paye ou de retraite, en particulier dans le secteur public.

Au final, on peut quand même espérer que ça se passera bien pour le plus grand nombre des intéressés, ceux dont la situation ne bouge pas d'une année sur l'autre et pour lesquels le PAS sera compensé par la suppression des acomptes traditionnels au titre de l'année précédente. En revanche, il y aura du désordre pour beaucoup de situations particulières, justement les personnes auxquelles on a promis que « *l'impôt s'adapte à la vie* » !

Exemple : en janvier, les contribuables dont le revenu a baissé vont s'apercevoir qu'on les prélève d'un taux excessif, et que même s'ils réagissent très vite, on ne les remboursera du trop payé que dix-huit mois plus tard. Autre exemple : les salariés qui entrent dans la vie active en cours d'année vont se voir prélever au taux par défaut pendant plusieurs mois même si leur revenu global de l'année ne rend pas imposables et ils devront attendre l'été suivant pour récupérer les sommes payées à tort.

Le schéma alternatif qui aurait été gagnant pour tous

Alors qu'ils sont apparus coincés entre deux mauvais choix : passer en force ou reporter une fois de plus (ce qui annoncerait un gâchis définitif), les décideurs avaient encore la possibilité de sortir par le haut. La réponse aurait été de reconfigurer le projet et de l'étaler sur le reste du quinquennat (ainsi que « l'année blanche »), en démarrant sans attendre mais à plus petite échelle. Tout montre, en effet, qu'aujourd'hui sont disponibles les solutions alternatives, mais radicalement simplifiées, qui auraient permis d'atteindre l'objectif sans perdre les investissements réalisés.

1) Le gouvernement lui-même a annoncé que dès l'an prochain, les prestations sociales ne seront plus liquidées en fonction des informations historiques, mais sur la base des revenus courants connus grâce à la déclaration DSN transmise mensuellement. Ce qui prouve qu'à partir de l'été 2019, l'infocentre de la DGFiP aurait été en mesure de notifier à chaque foyer de nouveaux acomptes d'IR calculés en temps réel sur la base des revenus encaissés depuis le début de l'exercice (ou du dernier BIC/BA/BNC), puis de les actualiser de mois en mois en tenant compte de ce qui a été payé. C'est la « *contemporainisation* » proposée à l'origine par le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO[3]) et soutenue aussi bien par les organisations syndicales que par divers parlementaires.
2) S'agissant des premiers mois de 2019, il suffisait d'appliquer la proposition formulée par le rapporteur général du Sénat, consistant à réutiliser l'existant en faisant payer les acomptes (ou les tiers provisionnels) traditionnels[4]. Si la décision avait été prise à cette rentrée, il n'y aurait eu aucune difficulté technique à les notifier en temps utile sur la base des avis d'imposition que chaque foyer a reçu en août dernier.
Mais cette articulation spécifique aurait été réservée à l'année qui vient, comme première phase d'une montée en régime progressive. Le calendrier suggéré ci-dessous pouvait s'ajuster au contexte politique selon un cadencement à discuter :
- par exemple, ces acomptes traditionnels auraient pu être considérés pour 30 % comme précompte au titre de l'impôt sur les revenus courants de 2019 (à régulariser en 2020), puis remplacés de septembre à décembre par les acomptes « *contemporains* » (cf. supra) prélevés sur le compte bancaire du foyer dans la limite de 30 % du barème appliqué à ses revenus globaux ;
- en contrepartie, l'année 2018 n'aurait plus été entièrement « blanche », le « *crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement* » (le CIMR prévu dans la loi) étant aussi ramené à 30 %. L'impôt correspondant aurait donc été payé avec les 70 % restant sur les acomptes traditionnels, et le solde prélevé selon les modalités habituelles. Contrairement à ce qu'ont essayé de faire croire ceux qui ont spéculé sur un effet d'aubaine pour 2018, cet ajustement ne soulevait pas plus de fragilité constitutionnelle que le report intégral décidé il y a un an.
Ensuite, la transition n'aurait plus qu'à se poursuivre, les contribuables récupérant le reste de l'année blanche à raison de 35 % du CIMR calibré au titre de chacun des deux exercices suivants. Ainsi, les nouveaux acomptes seraient portés en 2020 à 65 % sur les revenus du foyer en temps réel, pour aboutir à 100 % dès 2021. Tandis que les anciens acomptes disparaitraient symétriquement. On aurait donc libéré les usagers de la complexité qu'il appartient à l'administration de prendre en charge grâce aux technologies du temps réel.
Conclusion
L'avantage aurait été de réconcilier ainsi les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes. Tout ce qui concerne la retenue par les tiers collecteurs pouvait être renvoyé à la fin, au profit d'un dispositif très allégé, proche de ce qui fonctionne pour les cotisations et la CSG et tel que nous l'avons préconisé afin de faciliter les gains d'emploi dans les services fiscaux[5].
Du même coup étaient résolus tous les vices de la machinerie de Bercy : plus de retard de trésorerie pour les crédits d'impôt, aucune formalité pour les emplois à domicile, plus besoin de sanctions contre les risques d'abus, et plus d'incertitude sur les recettes fiscales. Enfin et surtout, la synchronisation devenait quasi parfaite entre l'impôt et les revenus de chacun.
[1]) Les contribuables imposables qui en 2018 bénéficient d'un crédit (CI) ou d'une réduction (RI) sur l'impôt dû au titre de leurs revenus de 2017 recevront vers le 15 janvier 2019 sur leur compte bancaire un versement du Trésor correspondant à 60 % de l'avantage figurant sur leur avis d'imposition, à régulariser à l'été 2019 à la suite du traitement de la future déclaration des revenus de 2018 (CI/RI accordés à raison des dépenses d'emploi à domicile, d'hébergement en EHPAD, d'investissement dans le logement, de dons ou de cotisations syndicales). Cette avance de trésorerie étalée sur quelques mois illustre de manière originale (et pour un montant significatif : plus de 5 Mds€ au bénéfice de 8 millions de foyers fiscaux) l'idée de « *monnaie hélicoptère* » imaginée par M. Friedman en 1969…
[2]) Voir sur le site *Fiscal on Line*, M. Wolf, « *Il est encore temps de réussir la réforme* », 4 septembre 2018. Voir aussi une interview sur *Xerfi Canal :* « *Les trois graves erreurs de la retenue à la source* », 3 juillet 2018.
[3]) Cf. « *Prélèvements à la source et impôt sur le revenu* », la documentation française, février 2012.
[4]) Cf. « *Un prélèvement contemporain et mensualisé de l'impôt sur le revenu : le choc de simplification* », proposition de loi présentée par A. de Montgolfier, enregistrée à la présidence du Sénat le 2 juillet 2018.
[5]) Voir note pour Terra Nova : « *Retenue à la source : le choc de simplification à l'épreuve du conservatisme administratif* », 22 mai 2015, ainsi que le livre de J-M Ayrault et P-A Muet : « *Pour un impôt juste, prélevé à la source* », septembre 2015, Fondation Jean-Jaurès.
Mots-clés : Fiscalité
A LIRE ÉGALEMENT

Le scandale des EHPAD, la « dépendance » et « l'assistanat »

- JEAN GADREY 26/09/2018

Reprise en douceur de ce blog, après plus de trois mois d'interruption, sur un thème qui m'est cher depuis longtemps, mais qui est revenu récemment dans l'actualité avec, entre autres, le reportage édifiant et parfois sidérant d'Envoyé Spécial (20 septembre) sur le scandale des EHPAD privés à but lucratif. Très lucratif d'ailleurs : cinq fondateurs de réseaux d'EHPAD sont entrés au palmarès des 500 plus grandes fortunes de France.
Je vais commencer, assez longuement, par une question de vocabulaire, car dans ce domaine aussi, les mots qui dominent et qui semblent aller de soi ne sont pas politiquement neutres.
EHPAD = établissement d'hébergement pour personnes âgées DÉPENDANTES. J'ai consacré en janvier 2011 un billet à l'usage de ce qualificatif dévalorisant. Le titre était « refuser la « dépendance ! ». Je vais actualiser un peu cette réflexion, mais voici déjà des extraits de ce billet ancien :
« Je refuse ce mot, envahissant et indigne, de « dépendance » pour désigner le fait que certaines personnes âgées ont des besoins divers d'aide et d'accompagnement, de services ou de structures compétentes, pour vivre dignement leur vieillesse…
… Je ne sais pas qui a inventé « la dépendance ». Il semble que ce soit une alliance de « spécialistes » (médecins en tête) et de bureaucrates. Je les mets dans la même catégorie que ceux qui ont inventé les « prélèvements obligatoires » et les « charges sociales »…
[Incidente ajoutée le 25 septembre 2018 : l'usage désormais courant du sigle EHPAD, n'est pas vieux. Il remonte à la loi du 2 janvier 2002 prévoyant que les maisons de retraite médicalisées changent de statut pour devenir progressivement des EHPAD.]
… Voici ce que dit le Larousse en ligne : Dépendance, nom féminin : « ETAT DE QUELQU'UN QUI EST SOUMIS A L'AUTORITE D'AUTRUI ; SUJETION, SUBORDINATION…
… Bien entendu, le fait de dépendre des autres n'est pas forcément connoté négativement. Il peut relever de la solidarité, de l'interdépendance. Mais comme le note le sociologue Bernard Ennuyer, par ailleurs homme de terrain puisqu'il dirige un service d'aide et de soins à domicile :

« *Dans le champ de la vieillesse, dès les années 1975, la définition médicale de la dépendance a donc connoté cette dernière négativement, comme incapacité à vivre seul et comme asservissement, au détriment de la connotation positive de solidarité et de relation nécessaire aux autres* ».

…Dire cela n'est pas sous-estimer les handicaps ou plutôt les fragilités liées au grand âge. Vivre bien dans des limites reconnues, c'est ce que va devoir faire l'humanité au 21ème siècle si elle veut préserver la civilisation. »

Fin d'autocitation, mais vous trouverez dans mon billet de 2011 quelques éléments de réponse à la question : « quels termes utiliser si l'on refuse la « dépendance » ?

« DÉPENDANTS » ET « ASSISTÉS »

Ainsi, la « dépendance » a fini par devenir un des mots valises employés par pratiquement tout le monde, y compris par ceux et celles qui se battent pour la dignité des personnes âgées et pour celle des personnels qui en prennent soin. Exemple récent : François Ruffin, particulièrement engagé sur cet enjeu, qui, dans cette remarquable vidéo, fournit une analyse impeccable de la situation, qui se termine par la proposition « d'un service public national de la dépendance ».

On peut me rétorquer que je « pinaille » sur un mot, que c'est accessoire. Pourtant, dans le cas présent, ce choix fait des dommages politiques. Qualifier des personnes âgées rencontrant des difficultés à mener une vie autonome, de « dépendants », est semblable au qualificatif « d'assistés » accolé à d'autres personnes, ayant elles aussi des difficultés de vie. Dans les deux cas, c'est un déni de la dignité des personnes, c'est ne pas voir l'interdépendance qui nous lie les un.e.s aux autres.

La soit disant « dépendance » des personnes hébergées va d'ailleurs de pair, pratiquement et symboliquement, avec le statut dévalorisé de métiers qui sont en effet, comme l'exprime François Ruffin, parmi ceux qui contribuent le plus au lien social et humain. J'irai même jusqu'à dire qu'en traitant les personnes âgées de « dépendantes », on favorise, au moins sur le plan symbolique, les pratiques de gestion du secteur privé lucratif dans sa logique de domination et de création de valeur pour l'actionnaire, on va à l'encontre de la pleine participation des personnes, de leurs familles et du personnel soignant à la vie des établissements et au vivre ensemble : les tableaux comptables et le chronomètre deviennent alors les seuls vrais objectifs des gestionnaires, objectifs recouverts d'un voile éthique trompeur destiné à la « com ».

Sans qu'on s'en rende compte, l'usage répétitif de la « dépendance » nous rend… dépendants d'une vision où les personnes concernées perdent la maîtrise de leur vie, plus que ce que le seul vieillissement peut produire. Il y a une grande cohérence entre la représentation d'une société des premiers de cordée méprisant les « assistés » et celle qui oppose les personnes maîtrisant leur vie (ou supposées le faire) aux personnes « dépendantes ». Et cette logique globale de dévalorisation de gens qui « ne sont rien » se transmet presque naturellement au personnel soignant, dépendant… des actionnaires.

Un billet plus récent de mon blog sur ce sujet :

EHPAD en souffrance et vieillesse à plusieurs vitesses, en janvier 2018. J'en reproduis la conclusion :

« Les personnels soignants des EHPAD sont des femmes dans leur immense majorité. Ces personnes mettent en œuvre des compétences multiples : initiative, responsabilité, polyvalence, qualités humaines et relationnelles, efforts physiques. Mais aujourd'hui ces compétences sont 1) non ou très peu reconnues en termes de salaire et de carrière, et 2) amputées ou corsetées par les exigences croissantes du chronomètre et des cadences liées à l'insuffisance des effectifs.

Le « plan Solidarité grand âge » de 2006 avait comme objectif un agent ou salarié par résident en équivalent temps plein « pour les personnes âgées les plus malades et les plus dépendantes » (cas de la grande majorité des résidents des EHPAD actuels). On en a aujourd'hui moins de 0,6 selon une étude de KPMG en 2012.

Qu'il s'agisse des effectifs largement insuffisants, des carrières et des salaires en souffrance, ou des missions de services publics pour les personnes à faibles ressources, il faut investir massivement et autrement dans les structures et services destinés au grand âge, en privilégiant le secteur public et associatif, pour des raisons de simple humanité et de solidarité, à l'opposé du « marché de l'or gris ». »

Réforme du lycée professionnel : "La destinée de nos élèves ? Devenir des ouvriers dociles et mal formés"

Par Anthony Cortes Publié le 27/09/2018 17:54

Mobilisés ce jeudi 27 septembre, les acteurs du lycée professionnel protestent contre la baisse drastique des heures d'enseignement des matières générales sans aucune compensation. Une décision qui pourrait condamner les élèves de ces établissements à rejoindre prématurément le monde du travail.

Lorsque Jean-Michel Blanquer évoque le futur des lycées professionnels, il n'a qu'un mot à la bouche : *"excellence"*. À en croire le personnel de ces établissements, mobilisé ce jeudi 27 septembre dans toute la France, il ne faut pas y voir l'expression d'une ambition... mais plutôt une contrevérité. En cause, le contenu de la réforme du lycée professionnel. Annoncée dans les grandes lignes au mois de mai dernier, et déjà accueillie plutôt fraîchement par les syndicats du second degré, elle fait de nouveau frémir les professeurs, inquiets pour leur sort et celui de leurs élèves. En cause : la récente réception des nouvelles grilles horaires, mises à jour selon les modalités prévues par la réforme, qui entreront en vigueur à la rentrée 2019. Concrètement, et au global, les élèves de bacs professionnels perdront ainsi 4 heures de cours par semaine. *"Pour les élèves, c'est un temps de formation important qui est définitivement perdu. Et pour les enseignants, cela annonce des suppressions de postes"*, se désole Bérénice Courtin, co-secrétaire générale du Snuep-FSU, syndicat du lycée professionnel.

Une vision "utilitariste" des matières générales

Ces heures, effacées de l'emploi du temps de ces lycéens, concernent uniquement des matières dites *"générales"* : français, mathématiques, langues vivantes. Sur toute la durée de la formation, les heures consacrées aux maths diminueront de 16% et de 13% pour le français. Jusqu'à atteindre 50% pour la deuxième langue vivante. Sur certains de ces créneaux, quelques heures de "co-intervention" prendront place. En clair : des cours mêlant enseignants professionnels et généraux. *"Ces jeunes méritent mieux que des cours de français axés sur l'élaboration d'une lettre de motivation*, tempête Maxime Besselièvre, secrétaire national de la CGT Educ'action. *Legouvernement a une vision utilitariste des enseignements généraux, cela peut s'avérer désastreux pour ces élèves. Si l'école ne leur apporte pas un certain bagage culturel pour être des citoyens à part entière, qui le fera ?"* D'autant qu'une grande partie de ces lycéens a déjà *"un très faible niveau dans ces matières à leur arrivée en seconde"*, fait remarquer la militante du Snuep-FSU. De plus, selon les statistiques publiées par le ministère de *l'*Éducation nationale pour la rentrée 2017, les effectifs des lycées professionnels accueillent une large part d'élèves à l'origine sociale identifiée comme *"moyenne"* ou *"défavorisée"*(82,5%), contre 50,7% pour les lycées généraux...

Cette réforme pourrait aussi définitivement barrer la route des lycéens professionnels vers l'enseignement supérieur. Avec la mise en place de la nouvelle plateforme Parcoursup, sont nés les *"attendus"*. Désormais, pour pouvoir s'inscrire dans une formation, un élève doit répondre à un certain nombre de connaissances et de compétences fixées par l'établissement qu'il veut rejoindre. Mais avec l'affaiblissement des matières générales dans les filières professionnelles, il sera de plus en plus difficile pour les élèves titulaires d'un bac professionnel de

poursuivre leurs études, généralistes ou professionnalisantes. Tâche déjà ardue aujourd'hui, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, ayant elle-même reconnu au début du mois de septembre que l'immense majorité des étudiants sans affectation à l'issue de la phase principale du successeur d'Admission post-bac (APB) provenait de cette même voie. *"Pour eux, ce sera de plus en plus un problème de se réorienter en licence,* juge Bérénice Courtin. *Leur seule destinée, c'est celle de devenir des ouvriers dociles et mal formés."*
Et même si le ministre de l'Éducation nationale a annoncé au mois de mai dernier que 2.000 classes *"passerelles"* allaient être créées (sorte de classes préparatoires) pour permettre aux bacheliers professionnels de rejoindre des BTS, diplôme professionnalisant censé leur être destiné, Maxime Besselièvre redoute qu'ils ne puissent y accéder dans les prochaines années. *"Dans certains BTS, il est obligatoire de maîtriser une LV2* (deuxième langue vivante, ndlr), explique-t-il. *Si l'enseignement de l'espagnol ou de l'allemand est réduit à 1 heure par semaine, je doute qu'au bout de trois ans ils aient le niveau pour pouvoir intégrer ce genre de formations…"*
900 postes supprimés dans les lycées professionnels à la rentrée prochaine
Auront-ils seulement la possibilité de toquer à la porte de la sphère professionnelle, un simple bac en poche ? Même dans ce cas, il n'est pas certain qu'ils soient suffisamment armés pour affronter le monde du travail. En effet, la réforme portée par Jean-Michel Blanquer prévoit une réorganisation du cursus. Désormais, la classe de seconde proposera de découvrir une large *"famille de métiers"*. La spécialisation n'interviendra qu'à partir de la première. En clair, ces élèves seront formés spécifiquement à leur futur métier une année de moins. Il n'en faut pas plus aux syndicats pour y voir une *"déspécialisation"* de la formation. *"Jean-Michel Blanquer vient terminer le travail qu'il avait commencé en 2009 sous Nicolas Sarkozy*, lorsqu'il était directeur général de l'enseignement scolaire (Degesco), abonde Bérénice Courtin. *Avant cette date, la formation professionnelle se faisait en quatre ans : deux années de BEP et deux années de Bac pro. Aujourd'hui, elle se fait en trois ans. Et on peut considérer qu'à partir de 2019, elle se fera en deux ans… Comment peut-on imaginer former un professionnel dans ces conditions ?"*
Moins d'heures de cours, des formations regroupées en *"familles de métiers"*en classe de seconde… Mais pour quel but ? *"C'est tout bêtement économique. Malgré les beaux discours, le gouvernement n'a aucune estime pour le lycée professionnel. Il taille dans les secteurs qu'il juge inutiles. Les suppressions de postes annoncées dans le second degré l'attestent"*, regrette Maxime Besselièvre. Au collège et au lycée, 2.600 postes de professeurs seront supprimés à la prochaine rentrée. D'après les calculs du Snuep-FSU, le lycée professionnel devra en supporter une large part : 900. Le chemin de l'excellence…

POUR UNE FRANCOPHONIE DE L'ACTION

20/09/2018 19' Kako Nubukpo, Caroline Roussy
À l'approche du XVIIe Sommet de la Francophonie organisé à Erevan en octobre prochain, Kako Nubukpo et Caroline Roussy dressent un panorama de la situation actuelle de la francophonie – et de son institution, l'OIF – et, en réponse aux questionnements qui en découlent, avancent différentes propositions en vue de (re)dynamiser, réorienter et renforcer la francophonie et appellent à un retour et une réaffirmation de la dimension originelle de la francophonie, la culture.
Replis identitaires, relents xénophobes, attaques racistes, les promesses d'hier d'un monde meilleur se fracassent sur la pierre angulaire des nationalismes : Brexit, America first, fermeture des frontières. Ces réactions de peur, chiffon rouge volontiers agité par les nationalistes, sont susceptibles de gangrener la coopération internationale et le multilatéralisme. Dans ce contexte anémié, la francophonie peut et doit être une chance. Celle-ci réunit 84 États et gouvernements sur cinq continents qui ont la langue française en partage et des valeurs en commun consacrées dans la déclaration de Bamako (novembre 2000). Elle doit, au nom de la fraternité, s'imposer comme un modèle de diversité culturelle (réussie), devenir un espace économique dynamique où l'on fait des affaires, une communauté de destins dans le respect des différences. La francophonie doit également devenir une ambition partagée. D'où la nécessité de transcender la francophonie institutionnelle, de donner le goût de l'avenir francophone aux jeunesses des différents pays, en valorisant de manière non exclusive une construction par le bas et en développant une vision censée redonner du sens à l'action.
Issu d'un processus de maturation initié après la Seconde Guerre mondiale, le projet de fonder une institution francophone fut porté par les présidents Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bourguiba (Tunisie) et par le prince Norodom Sihanouk (Cambodge). Sans encore énoncer le projet de formalisation d'une institution, le président Léopold Sédar Senghor avait, dès 1962, écrit dans la revue *Esprit* : « La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire[1]. » Une ambition, un programme. Le 20 mars 1970, la convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) était signée par les représentants de 21 États et gouvernements réunis à Niamey (Niger). Les missions concernaient alors la promotion de la langue française et la diffusion de la culture de ses membres, dans un esprit de partage et de fraternité. Depuis, le projet francophone n'a cessé d'évoluer. En 1997, un volet politique était adopté par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Hanoï, visant à étendre le spectre de son action. Après quelque cinquante années d'existence, l'institution peine cependant à convaincre, essuyant au mieux ignorance, voire indifférence, au pire critiques acides régulières. Pourtant, l'idée cardinale de créer des passerelles entre différents peuples à partir de la langue française continue de faire sens. À l'approche du sommet d'Erevan en Arménie, prévu les 11 et 12 octobre 2018, et alors que deux candidates sont en lice pour le poste de secrétaire général, un débat sans tabou doit être ouvert. Il s'agit d'analyser les problèmes que soulèvent l'existence et le fonctionnement de la francophonie et de s'y confronter avec pour ambition, à partir de l'existant, de repenser son rôle dans le monde contemporain.
L'objectif de cette note n'est pas d'être exhaustifs sur tous les contours de la francophonie, mais de proposer une refonte du pacte francophone, de repousser les limites de l'imaginaire, de développer une vision programmatique inclusive et d'ouvrir un débat citoyen afin que la francophonie devienne le bien commun des peuples francophones, socle et ciment indispensables de l'institution pour assurer sa pérennité. Suivant cet objectif, nous analyserons les obstacles auxquels est confrontée la francophonie institutionnelle. Puis nous formulerons des propositions programmatiques sur la langue française, la culture, l'économie et la politique tout en recontextualisant chaque fois les enjeux et les débats. Cette réflexion traite pour l'essentiel des interactions entre la France et les pays africains, inscrites dans une double dynamique d'attraction et de défiance. Cette dynamique interroge la légitimité de l'organisation, souvent considérée comme inféodée à la politique française.

I - RADIOSCOPIE DES OBSTACLES À LA FRANCOPHONIE : UNE AVENTURE AMBIGUË

Un projet mal identifié, mal aimé ?
Considérée comme un reliquat du passé colonial, un cheval de Troie de la politique française en Afrique ou, au mieux, comme une idée en devenir aux contours flous, la francophonie ne séduit guère. L'institution et ses actions demeurent mal identifiées. Bien qu'en charge de la promotion de la langue française, elle ne parle pas. Pourtant, le nombre de ses pays membres et/ou pays observateurs ne cesse de croître sommet après sommet, témoin d'une attractivité diplomatique réelle et d'une politique

d'influence *a priori* éprouvée dans la gouvernance internationale. C'est cette dialectique entre approfondissement et élargissement – problématique commune à d'autres unions supranationales – qui, si elle répond à des logiques diplomatiques tactiques, reste peu lisible pour le grand public. Comment comprendre, par exemple, la présence du Qatar – même au titre d'observateur ? Quelles valeurs sommes-nous susceptibles de partager ? En quoi le Qatar et d'autres pays observateurs sont-ils francophones ? Quelle est la place de la langue française dans leurs pays, notamment dans leurs programmes éducatifs ? Ces questions méritent d'être posées, au risque de creuser un peu plus l'écart entre l'institution, reléguée à « un machin », et des militants qui souhaitent croire en l'éclosion d'un projet inclusif ayant des incidences concrètes sur leur vie quotidienne. Suivant ce constat, il est peut-être temps de revenir aux fondamentaux et, plus particulièrement, au liant qu'est la langue française – en restant ouvert à de nouveaux membres comme l'Algérie – et d'approfondir les liens entre les peuples afin de faire communauté. Comme le formule Pouria Amirshahi, « l'alliance stratégique resserrée de pays vraiment francophones, à travers des coopérations renforcées, semble indispensable […][2]. » Il ne s'agit pas pour autant de renoncer à des programmes de sensibilisation à la langue française, son apprentissage demeurant un avantage comparatif dans la construction de parcours de carrière, notamment pour les Chinois. Mais c'est peut-être là une mission qui revient à l'Institut français.

Une attitude ambivalente de la France depuis plusieurs décennies

Le discours du président Emmanuel Macron à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, le 20 mars 2018, marque une rupture paradigmatique et un intérêt renouvelé de la France pour l'Organisation internationale de la francophoie (OIF). Jusqu'à présent, la France a entretenu une relation ambivalente avec l'institution. Paris accueille son siège, la France est un de ses principaux bailleurs de fonds et en sa qualité de membre fait partie du Conseil permanent de la francophonie (CPF), de la Conférence ministérielle de la francophonie (CMF) et participe aux sommets des chefs d'État. Cependant, en dehors de ses périmètres institutionnalisés, il y a rarement eu prise de parole pour définir la relation de la France avec la francophonie. Ce mutisme a fait naître la suspicion : désintérêt ou politique d'influence masquée ? Cette suspicion et ce malaise sont alimentés par la politique et les réseaux de la Françafrique, ainsi que par les prises de position des présidents de la République française. En 2004, Jacques Chirac avait proposé d'adopter une loi sur les effets positifs de la colonisation[3], tandis que, dans son discours de Dakar, prononcé en 2007 devant un parterre de personnalités de haut rang sidérées, Nicolas Sarkozy affirmait sans ambages que « le drame de l'*Afrique*, c'est que l'homme *africain n'est pas* assez entré dans l'*histoire* ». Assuré du bien-fondé de son intervention, il poursuivait : « Le défi de l'*Afrique*, c'est d'*entrer* davantage dans l'*histoire.* »

Si l'on excepte les subsides, l'OIF pourrait exister sans la France : son épicentre est désormais quelque part du côté de Kinshasa, compte-tenu du rapport démographique. L'histoire a retenu que le projet de francophonie a été porté par des présidents de pays dits du Sud, qui dans les années 1960 ont mené une action décisive pour structurer et coordonner la mise en place d'une organisation internationale, concrétisée par la signature de la Convention du 20 mars 1970 à Niamey. Il serait toutefois erroné de croire que la France était opposée à ce projet, comme on peut souvent le lire. Il s'agit là d'un mythe historique que viennent corroborer, à cette époque, la politique d'ouverture de centres culturels français et, avant cela, la création de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (Confemen), en 1960. Comme le souligne la politiste Alice Goheneix dans sa thèse de doctorat, « s'il est vrai que la francophonie multilatérale a été initiée par les anciens colonisés, il serait faux de penser que cette coopération linguistique a dû vaincre la résistance française. Au contraire, les institutions francophones [de l'époque] apparaissent en très large adéquation avec la volonté française de faire "rayonner" la langue dans le monde[4]. »

Afin d'en finir avec l'ère du soupçon et dans un souci de transparence, la francophonie doit être une ambition pour la France tout autant que pour l'ensemble de ses États membres. Et la France doit y assumer pleinement son rôle au regard du potentiel productif et créatif de cet espace, en évitant toute attitude arrogante et en respectant le principe d'égalité, de coconstruction des programmes et des projets, apuré de toute idéologie nationalitaire et d'asymétrie dans ses intentions au bénéfice des pays et des peuples francophones. À cet égard, l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) devrait pouvoir assumer pleinement un rôle de contrôle de l'exécutif afin de s'assurer des conditions d'un multilatéralisme juste et équitable.

Le francophone, cet étranger

Semblant reprendre à leur compte le désintérêt des gouvernements successifs, dans leur grande majorité, les Français ignorent jusqu'à l'existence de l'OIF. Dans un article de 2012, la journaliste Anne-Laure Camus titrait : « La francophonie en France, un objet médiatique non identifié[5] ». Elle précisait : « […] l'attachement au projet francophone reste très mesuré dans l'Hexagone[6] ». Ajoutons que c'est presque un euphémisme. Rien, en effet, n'invite les Français à penser qu'ils sont membres à part entière de cet espace. Ainsi, en littérature, les ouvrages sont classés de manière plus ou moins arbitraire comme français ou francophones. Il n'existe pourtant pas de langue francophone, comme le souligne dans un élan de colère l'écrivain Tahar Ben Jelloun : « Les mots se jouent des visas pour entrer dans la littérature. La littérature française est donc celle que construisent tous les auteurs qui s'expriment en français, où que ce soit dans le monde. À cet égard, le qualificatif de" francophones", pour désigner les écrivains ressortissants d'autres pays que la France, et les œuvres qu'ils produisent, est non seulement absurde, mais aussi blessant[7]. » Entendons que les Français peinent à se considérer comme un des possibles francophones, renvoyant ces derniers à une catégorie ghetto d'étrangers pratiquant un ersatz de langue française. Dans une tribune, l'historien et politiste Achille Mbembe et l'écrivain Alain Mabanckou interrogent encore, sous la forme d'une question oratoire, pour mieux dénoncer : « La catégorie de *francophone* ne s'appliquerait-elle uniquement qu'aux étrangers[8] ? » Cette interrogation, qui traduit un malaise profond, doit faire l'objet d'une réflexion sinon nécessaire, du moins salvatrice afin de faire évoluer les représentations et les catégories de pensée, au bénéfice d'une francophonie réellement inclusive, Français compris.

Ambivalences de la langue française et des médias du Nord

Dans certaines représentations, le français incarne la civilisation des Lumières, des droits de l'homme, les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité. Dans d'autres, elle représente l'oppression, l'assujettissement et l'acculturation. C'est un paradoxe qui doit être contextualisé. En revanche, dans le cadre de la francophonie, ces approches antithétiques au service de discours idéologiques doivent être dépassées. Un travail sur la langue française et les mots qui charrient barbarie et ensauvagement doit également être engagé. À titre d'exemple, certains termes comme « ethnie » ou « tribu » contribuent encore largement à une infériorisation implicite des Noirs, banalisant le racisme. C'est à la seule condition que ce travail soit effectué que l'on pourra tourner « le dos au vieux monde qui faisait rimer francophonie avec colonies[9] ». La France, au même titre que tous les États membres, doit bénéficier de ces travaux, dans une logique de rupture des rapports de verticalité au nom de l'égalité entre tous les pays membres de l'OIF.

Outre la quasi-absence de l'OIF et de débats sur la francophonie dans les médias du Nord, on observe deux tendances qui contribuent à une lecture manichéenne de l'Afrique : *the horror* à la Joseph Conrad ou *Africa is beautiful*. Dans les deux cas, on a deux narrations sans point de rencontre, sinon l'image négative d'un continent décidément à la traîne, incapable de prendre son

destin en main, tantôt terre de corruption, de guerre et d'extrémismes, tantôt eldorado, nouveau front pionnier à conquérir. Cette absence radicale de nuances contribue à nouveau à favoriser une invention externalisée de l'Afrique, pour reprendre l'analyse de Valentin-Yves Mudimbé[10], au détriment de la parole des Africains et de la pluralité des Afriques. Le continent réunit pourtant cinquante-quatre États, des histoires, des trajectoires individuelles et collectives, des contextes sociopolitiques et économiques tout autant diversifiés. Ces approches simplificatrices et dualistes ne sont au service ni de la (re)connaissance, ni du débat. Afin de refonder le pacte francophone, et ce, à moins de feindre la cécité et au risque du délitement de l'architecture de l'OIF, les questions difficiles doivent être posées en rompant avec les discours ripolinés seyant aux langages technocratique et diplomatique.

II - ENJEUX ET VOIES DE SOLUTIONS

Dans un monde globalisé, interdépendant et plein d'incertitudes, il est plus que jamais nécessaire de faire prévaloir des valeurs de solidarité, de faire exister le sentiment d'appartenance à une communauté francophone et de mutualiser les intérêts, mais également les difficultés communes, conditions d'une francophonie renouvelée.

Faire communauté

Notre bien commun : la langue française

On observe un changement paradigmatique dans la promotion de la langue française, d'une attitude défensive à l'assertion « Le français c'est cool[11] ! » prononcée par la conseillère du président Macron pour la francophonie, Leïla Slimani, qui résonne comme un slogan marketing. Si le niveau de langage peut prêter à sourire, tout autant que l'emploi d'un anglicisme entré dans le langage courant, il traduit une volonté de séduire et de ringardiser la stricte concurrence avec l'anglais. La stratégie discursive n'est plus à la défensive. L'écrivain Alain Mabanckou estime, d'ailleurs, que « repenser la francophonie ce n'est pas seulement "protéger" la langue française qui, du reste, n'est pas du tout menacée comme on a tendance à le proclamer dans un élan d'autoflagellation propre à la France[12] ». Cependant, nous devons également écouter tous les discours et considérer tous les cas. Des étudiants de l'université McGill (Montréal) ont créé une association : l'Organisation de la francophonie à McGill. Dans un réquisitoire en règle publié dans le journal en ligne *Le Délit*, certains réclament « une défense excessive, sans condition[13] » de la langue française. Par conséquent, au regard des valeurs défendues, nous devons considérer avec sérieux la singularité de chaque cas afin d'y apporter des solutions idoines. Enfin, au regard de ses ambivalences, nous plaidons pour qu'un travail sur la langue française soit effectué et que certains mots/maux soient expurgés[14].

Des efforts doivent être menés pour que le français soit une langue de travail dans les sciences dures comme dans les sciences humaines et sociales, et dans laquelle il est possible de faire des affaires, ce qui suggère le renforcement de politiques économiques concertées et cohérentes. Des efforts doivent également être poursuivis pour que le français demeure une langue diplomatique active aux côtés d'autres langues, car les modèles à prétention universaliste diffèrent d'une langue à l'autre, tout autant que les catégories de pensées et les arts de faire. Et c'est bien la confrontation et le dialogue entre ces diversités qui peuvent se révéler une source d'opportunités nouvelles et de solutions innovantes.

Le français, aux seules conditions de la reconnaissance pleine et entière de la diversité de ses accents et de ses expressions et d'un travail sur les mots participant à la ventilation d'un racisme ordinaire et banalisé, peut se révéler un trait d'union, un pont entre les peuples francophones. Le français offre en effet un espace de socialisation, de rencontre et de mutualisation (fonction utilitaire économique et sociale sur cinq continents, avec un potentiel de 750 millions de locuteurs à l'horizon 2050, dont 80 % en Afrique). Toutefois, par-delà les chiffres, il convient de considérer la pluralité des situations. Le rapporteur Pouria Amirshahi remarque ainsi : « Si les statistiques de l'Organisation internationale de la francophonie font état de quelque 220 millions de francophones répartis sur les cinq continents en 2010, plus d'un tiers sont des locuteurs partiels ne pouvant faire face en français à l'ensemble des situations de la vie quotidienne[15]. » Le français est également une langue officielle, coofficielle, une seconde langue ou une langue étrangère. Par conséquent, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), auquel le président Macron a promis en février à Dakar un soutien de 200 millions d'euros, doit avancer en fonction de ces différentes catégories, et des objectifs clairs doivent être définis afin que 750 millions de personnes soient *a minima* en capacité d'utiliser le français pour des affaires quotidiennes courantes. L'élévation du niveau de maîtrise doit également être prioritaire. Si le français n'est pas dépositaire de la démocratie et/ou de l'esprit critique, il peut en revanche se révéler un outil au service de la démocratie sur le plan national et/ou international.

De la francophonie à la reconnaissance des francophonies plurielles

Le nom « Organisation internationale de la francophonie » suppose d'emblée que cette francophonie est une et indivisible. Cependant, comme l'écrivait en 2003 Stélio Farandjis, ancien secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie : « Il faut dire que la francophonie est elle-même un exemple vivant du mariage de l'unité et de la diversité, une véritable "francopolyphonie", puisque la langue française s'enrichit par les créations multiples de ses copropriétaires ; qu'elle véhicule des univers culturels très divers grâce à la chanson, le théâtre, la poésie, le roman ; qu'elle se marie avec les langues créoles, l'arabe, le berbère, les langues africaines et celles de l'ex-Indochine, à l'école, dans les médias et toute la société[16]. » Au-delà du néologisme de « francopolyphonie », c'est bien la pluralité des francophonies que nous souhaitons valoriser dans le cadre institutionnel existant en promouvant, outre le Prix des Cinq continents et le dictionnaire de la francophonie, une académie de la francophonie, dont le siège serait en Afrique, et la création de palmes académiques. L'idée n'est pas de dupliquer l'Académie française en moins bien ou de proposer une académie au rabais mais d'inventer une instance, peut-être une Académie-Monde, dans le sillage des débats actuels des intellectuels[17] qui saura proposer un projet prestigieux, innovant, créatif. Ce pourrait être un lieu d'expérimentation et de débats sur le musée du futur, sur la littérature, les arts en général. Sur la classification de la littérature, des questions peuvent, par exemple, être soulevées. Depuis 2007 et la publication du manifeste de quarante-quatre écrivains « Pour une "littérature-monde" en français[18] », dont il a été signataire, Alain Mabanckou défend sans discontinuer « un imaginaire-monde en français[19] ». Au Québec, dans les années 2000, certains écrivains se sont emparés du concept de littérature et d'écritures migrantes. Comme le souligne le politiste Yannick Resch, ce concept « devient opératoire à condition de penser que cette expérience déborde le cas de l'écrivain immigré pour signifier plus largement ces écritures marquées par la problématique identitaire, le rapport à l'origine, le rapport à l'autre, et qui implique un mouvement, un passage, une position d'"entre-deux" […][20] ». Peut-être existe-t-il des réflexions à mener ensemble enjambant les continents pour mieux embrasser des problématiques communes et faire vivre les francophonies plurielles.

Présence sur cinq continents et diversité culturelle : des inconvénients qui doivent devenir des atouts

La francophonie est un espace résiliaire, marqué par une discontinuité territoriale, sinon sur certains continents, ce qui *a priori* ne facilite pas la circulation et/ou les échanges. Adopté en 2005 à l'Unesco dans un contexte post-Guerre froide marqué par les attentats du 11 septembre, le concept de « diversité culturelle » est considéré comme un atout. Cependant, il est également un écueil. Nous devons accepter le fait que nous ne nous comprenons pas, nous devons avoir l'humilité d'apprendre sur les sociétés, les us et coutumes, la littérature, les arts, etc. des uns et des autres pour mieux nous comprendre, seuil liminaire de la tolérance.

La fameuse phrase de Jean-Jacques Rousseau « Je sens mon cœur et je connais les hommes » rencontre ici ses limites et s'avère non performative.
Afin que ces inconvénients deviennent des atouts, nous souhaitons formuler des propositions concrètes en vue d'amplifier la circulation, les possibilités d'échange et de rencontre entre les peuples mais plus sûrement entre les jeunesses francophones qui, ne connaissant que les planifications et les projets aux horizons lointains, ont besoin de parler du présent, de mesures qui puissent influer à court terme sur leur quotidien.

- **Création d'un visa francophone[21] pour les chercheurs, les étudiants, les artistes et les hommes/femmes d'affaires**

Ce visa est réclamé depuis plusieurs années mais achoppe sur des décisions/restrictions politiques dans un sens Sud/Nord. Cette question a empoisonné les relations diplomatiques bilatérales. En 2003, pour signifier son opposition à la politique française en matière d'immigration, le Premier ministre sénégalais Idrissa Seck renvoyait des Français dans leur pays d'origine. Le multilatéralisme atteint ses limites face aux prérogatives souveraines et régaliennes des États. Dans un contexte de crise migratoire, le sujet est éminemment complexe et nous craignons que l'heure ne soit aux restrictions drastiques. Lors de son discours à Ouagadougou dans un amphithéâtre de l'université Ouaga 1 le 28 novembre 2017, Emmanuel Macron a promis aux étudiants des visas de longue durée et des passeports talents. Nous le prenons au mot. Cette promesse doit être traduite dans les actes. Il ne saurait exister un hiatus entre les déclarations d'intention et les expériences vécues par nos concitoyens francophones[22]. Au-delà de cette attribution de visas par la France qui concerne un cadre bilatéral, l'apposition d'un visa francophone dans l'espace des cinquante-quatre États membres doit être mise à l'étude afin de faciliter la circulation des étudiants, mais également pour créer le sentiment d'appartenance à une communauté ayant des intérêts communs économiques et sociaux en vue de faire exister un espace dynamique[23].

- **Création d'un Erasmus francophone**

La proposition a été avancée par le rapporteur Pouria Amirshahi[24] et nous la reprenons volontiers. Étant donné les difficultés budgétaires que connaît l'OIF, nous pourrions, de concert avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et les grandes écoles qui favorisent déjà les échanges d'étudiants dans l'espace francophone, imaginer la création d'un passeport estampillé du logo de l'OIF avec un socle commun de connaissances en histoire, littérature et économie. Les programmes pourraient être établis inclusivement par des universitaires issus de différents pays de l'espace francophone. Ce socle commun pourrait être disponible sous la forme de cours en ligne ouverts aux masses (CLOM), sur l'exemple de l'initiative IDNEUF, portail numérique développé par l'AUF qui vise à promouvoir l'usage du numérique dans l'éducation au sein de l'espace francophone. Toutefois, dans certains pays, les étudiants ont diversement accès à Internet, pour des raisons de coût ou parce que la couverture du réseau est insuffisante. Mais d'autres solutions existent. La plateforme Meeza, par exemple, propose des systèmes de téléchargement sur les téléphones portables ou de diffusion sur des fréquences radio. Les étudiants, souvent très présents sur les réseaux sociaux, qui bénéficieraient de ce passeport, pourraient animer une page afin de partager leurs expériences de la francophonie. Par ces différents moyens, il s'agirait de valoriser l'image de l'OIF tout en créant le sentiment d'appartenance à une communauté.

- **Promotion de générations de *Young Leaders***

La formule de promotion de *Young Leaders* par des fondations et des organisations internationales a déjà largement fait ses preuves. Elle permettrait de sélectionner sur projets des jeunes ayant une ambition à défendre pour la francophonie. Outre le fait qu'elle aiderait à promouvoir des projets de qualité, elle permettrait de disposer d'ambassadeurs engagés à l'égard de l'OIF, mais également de créer des réseaux de leaders sur le long terme au sein desquels des projets communs pourraient émerger.

- **Réflexion sur la stratégie de communication de l'OIF sur les réseaux sociaux**

Vu l'absence de visibilité et de lisibilité de l'action de l'OIF, déjà évoquée, il conviendrait sans aucun doute de repenser la stratégie de communication de l'OIF sur les réseaux sociaux. En effet, en consultant la page Facebook de l'institution, on remarque que le contenu qui y figure, s'il atteste l'activité de l'organisation et de sa secrétaire générale, est technique et peu accessible au grand public, d'où un nombre de *likes* et de *share* extrêmement limité. Or, l'OIF soutient des actions concrètes et a , à nouveau, été partenaire, en 2018, de la Biennale de Dakar, Dak'art. À cette occasion, le prix de l'OIF a été remis à l'artiste plasticienne marocaine Yasmina Alaoui. On aurait aimé lire une biographie de la lauréate et découvrir sur quels critères son travail a retenu l'attention du jury. On aurait également aimé voir des photos, lire des publireportages ou *a minima* consulter des articles de journalistes partagés sur le réseau social, permettant dans les échanges d'informations entre membres de cette communauté de donner de la visibilité au logo de l'OIF, tout en découvrant le programme de « L'heure rouge », intitulé de l'édition 2018 imaginée par le commissaire d'exposition Simon Njami. Cette proposition pourrait du reste être dupliquée et appliquée à d'autres événements soutenus par l'OIF. L'objectif serait de générer des flux à partir de la page Facebook et d'autres réseaux sociaux, mais également de faire en sorte que les francophones prennent connaissance des actions, et donc des valeurs défendues par la francophonie, en dehors du cadre formel et institutionnel.

- **Rôle des médias**

Il serait souhaitable que d'autres médias de grande audience tel que TV5 Monde s'emparent du sujet de la francophonie afin de faire vivre le débat. On peut certes se féliciter de la diversification de l'offre médiatique observé depuis 2016, dans le sillage de l'éclosion de sites d'information de renom[25]. Cependant, des CLOM et des rencontres-débats entre journalistes, historiens et politistes spécialistes de l'Afrique devraient être organisés pour lutter contre les clichés et le racisme distillés plus particulièrement dans les médias radiotélévisés du Nord à fort audimat.

- **Donner de la visibilité au drapeau de l'OIF**

Afin d'intégrer la francophonie dans le quotidien des peuples, nous recommandons que le drapeau de l'OIF figure aux côtés des drapeaux français et européen sur les photos officielles du président de la République française. Il pourrait en être de même pour les photos des autres chefs d'État membres de l'OIF. Nous proposons également qu'une réflexion soit ouverte pour que les élèves apprennent l'histoire de l'OIF et de la francophonie, au même titre que pour l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine. Ces mesures devraient être adoptées par l'ensemble des pays membres de l'OIF.
L'objectif de l'ensemble de ces mesures est de favoriser l'avènement d'un imaginaire commun, d'éveiller les consciences des plus jeunes, qui sont à la fois français et européens ; sénégalais et africains ; canadiens et américains ; et également francophones, les différentes identités n'étant pas exclusives les unes des autres. Les identités sont labiles et le répertoire de leur mobilisation peut varier en fonction du contexte d'énonciation. Cette diversité d'appartenance doit permettre aux francophones d'avoir des lectures plurielles et enrichies des mondes dans lesquels ils vivent. Comme le dit si bien Édouard Glissant, ce qu'il faut, « ce sont des identités plurielles. Les systèmes de pensée ont échoué. Il n'y a plus un centre de la pensée et des périphéries ; chaque périphérie

est en soi un centre de pensée. Il faut s'en remettre au travail de l'imaginaire pour habituer les communautés et les peuples à intégrer la part de souffrance qui existe chez l'autre[26]. »

Renouer avec une vision culturelle

Une organisation au service de la créativité

Avant le sommet de Hanoï de 1997, portant création du statut d'institution dirigée par un secrétaire général, l'OIF s'appelait Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Le cœur du projet était la culture, et celle-ci devrait rester le ciment de notre projet francophone. Néanmoins, en dehors des appels d'offres hyperformatés et hypernormés qui peuvent constituer un frein à la créativité, nous plaidons pour la valorisation et la visibilité des talents francophones et/ou souhaitant s'exprimer dans l'espace francophone dans un esprit de francophonie ouverte sur le monde.

L'art contemporain offre par le sensible la possibilité de découvrir des univers artistiques signifiants du contexte dans lequel ils ont été créés tout en transcendant les frontières territoriales, identitaires et langagières. Des œuvres majeures africaines doivent être montrées ou entendues pour souligner la diversité et le dynamisme de ce continent et combattre l'obscurantisme des représentations d'un autre temps. Pour ne citer que quelques exemples, on pense aux films du cinéaste camerounais Jean-Pierre Bekolo. Dans *Les Saignantes*, suivant une narration futuriste pour mieux interroger le présent, il portraiture les dérives et les absurdités du pouvoir. Dans son film, il interroge : « Comment faire un film d'anticipation dans un pays qui n'a pas d'avenir ? » Son parti pris esthétique est peut-être un début de réponse[27].

Évoquons également la virtuosité coup de poing de la mise en scène du performeur nigérian Jelili Atiku. La performance est un art difficile en ce sens que le spectateur est également acteur. Curieux, intrigué, parfois dubitatif, il fait partie intégrante de la performance, tandis que Jelili Atiku dénonce sans relâche les inégalités et les injustices sociales par des mises en scène chocs au cours desquelles il transfigure son corps. On pense, enfin, au génie du contre-ténor congolais Serge Kakudji, qui dans un décloisonnement radical propose un répertoire mêlant musique baroque, rumba congolaise, rock, jazz et opéra. EN 2007, il créait le premier opéra en langue swahili « Likembe Opéra ». La liste des artistes que nous souhaiterions présenter ne saurait être exhaustive en si peu de lignes[28] mais elle doit susciter l'appétence en attendant le lancement en 2020 de la saison des cultures africaines en France, en formant le vœu que ce festival soit une réussite et puisse voyager dans plusieurs pays de la zone francophone. Avec le cinquantième anniversaire de l'OIF prévu en 2020, la francophonie aurait toute sa place pour apporter son concours technique. L'élargissement à des artistes d'autres horizons francophones pourraient également être envisagé.

Une mission d'accompagnement au service d'une ambition : restitution et circulation des œuvres d'art

Sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, une mission a été confiée à Felwine Sarr et Bénédicte Savoy afin qu'ils examinent restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain. Longtemps, le gouvernement français a botté en touche sur ce sujet, au motif que les conditions de conservation ne seraient pas réunies dans les pays africains. C'est donc avec impatience que nous attendons les conclusions de cette mission, qui doivent être rendues en novembre 2018. Suivant les décisions et recommandations adoptées, la francophonie devrait être tenue en capacité d'accompagner les démarches entre la France et les pays requêteurs. Mais rêvons un peu. Rêvons que *La Joconde* puisse être accueillie dans des musées africains, rêvons que des rétrospectives des œuvres de Picasso – fortement inspiré par les statues et les masques africains – puissent être organisées au musée national du Cameroun, au Musée des civilisations noires de Dakar, à la Fondation Zinsou au Bénin, etc. Rêvons qu'une circulation des œuvres d'art puisse et que, partant, une stratégie commune des musées francophones puisse être déployée. Cette proposition relève-t-elle de l'utopie ? Ce n'est pas certain. Le Musée Mohammed VI de Rabat, qui certes dispose de moyens importants, a proposé en 2017-2018, grâce à un partenariat privilégié avec la Banque d'Espagne (Banco de España), une exposition intitulée « De Goya à nos jours ».

En temps de crise, un des premiers budgets revus à la baisse est celui de la culture, qui pourtant se révèle un levier économique, et fait depuis peu l'objet d'études de la part des économistes. Les projets de musées (comme La route des chefferies au Cameroun), de monuments (tel le mémorial de Gorée au Sénégal), de restauration du patrimoine architectural (comme la revalorisation des immeubles Art déco à Casablanca) sont pourvoyeurs d'emplois. Ils permettent aux habitants des pays concernés de se réapproprier leur histoire et de reprendre confiance en l'avenir. Ils permettent également de stimuler des flux touristiques bénéfiques à l'économie de ces pays.

L'économie est-elle soluble dans la francophonie ?

Le concept de francophonie économique semble *a priori* oxymorique dans la mesure où la francophonie, longtemps incarnée par des figures tutélaires de la diplomatie et de la politique africaines, à savoir les deux secrétaires généraux emblématiques que furent l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali et le Sénégalais Abdou Diouf, ne donnait pas l'impression de traiter de questions économiques. En outre, lorsque les médias africains et internationaux abordent la francophonie, c'est pour l'essentiel en référence à la promotion de la langue française et au suivi des processus électoraux.

Parler d'économie en francophonie, c'est lever un tabou, presque comme si l'on enfreignait la dernière règle non écrite, celle qui érige la francophonie en sanctuaire des valeurs et des arts, qu'une activité de nature marchande ne saurait profaner. Nous voici confrontés au débat entre Platon et Aristote, le premier voyant dans l'allégorie de la caverne la vérité du monde et le second captant dans l'économie le cœur de la gestion de notre maison commune, *Oikos Nomos*.

À nous qui sommes contemporains du monétarisme triomphant et du néolibéralisme intégral, il convient d'expliquer que parler d'économie en francophonie, ce n'est pas forcément devenir adepte de la religion de l'argent et du profit sans frontières. Comme l'économiste hongrois Karl Polanyi l'a suggéré, c'est au contraire inscrire l'économie comme une sphère imbriquée *(embedded)* au sein du reste du social. L'économie en francophonie n'est pas déconnectée du reste de la francophonie, elle en est une substance active, la condition *sine qua non* de sa pérennisation.

Diverses études ont montré que parler la même langue est un remarquable levier d'échange et, subséquemment, de développement économique. L'effet dit de « création de commerce » est évalué à 24 % au sein de l'espace francophone. En revanche, ne pas parler la même langue a exactement le même effet que si l'on instaurait une taxe de 7 % sur les transactions commerciales, du fait notamment des coûts de transaction induits par l'hétérogénéité des références linguistiques, juridiques et culturelles[29].

Mais pourquoi et comment passer du factuel au volontarisme, de simples faits stylisés à la construction consciente d'avantages comparatifs au sein de l'espace francophone ? C'est l'enjeu du programme d'action de la Francophonie économique et numérique, dont l'objectif serait de faire de l'espace francophone un espace d'échange, de prospérité et de solidarité partagés, comme le préconisent les orientations de la stratégie numérique pour la francophonie, adoptée en 2012 à Kinshasa, et celles de la stratégie économique pour la francophonie, adoptée en 2014 à Dakar, lors des sommets de la francophonie réunissant les chefs d'État et de gouvernement.

Dans un monde qui se recroqueville, la francophonie doit donner des gages d'ouverture. À l'heure où les inégalités s'accroissent et où l'insécurité s'affirme objectivement comme une tendance lourde, la recherche de solutions permettant d'assurer la stabilité du monde et, plus particulièrement, de l'espace francophone devient un impératif, sinon une urgence absolue. La recherche de cette stabilité ne doit pas porter sur la préservation des acquis d'une élite manducatrice et rentière, les *happy few*, mais concerner des centaines de millions de jeunes et de femmes qui, au quotidien, se battent pour survivre dans un contexte de violence économique, sociale et politique décuplée. Pour ces jeunes, hommes et femmes, l'entrepreneuriat n'est pas une lubie, c'est parfois le seul moyen de survie individuelle et familiale, le seul moyen pour rester dignes dans des sociétés qui ont pris pour habitude de culpabiliser les plus vulnérables au lieu de les protéger. Considérant cette situation et l'émergence timide de classes moyennes (notamment en Afrique), l'entrepreneuriat doit être au cœur du projet de la francophonie économique en adéquation avec ses valeurs cardinales que sont la démocratie, la paix, la justice sociale et l'équité économique, pour un monde solidaire. Les différentes « couleurs » de l'économie devront permettre d'esquisser les tableaux de la francophonie des solutions, ancrée dans l'action et portée par le numérique, l'égalité des genres et la jeunesse.

L'économie verte permet de mettre en exergue les adaptations, les changements de pratiques et de comportements qu'il est impératif d'opérer dans nos modes de vie quotidiens pour préserver les écosystèmes naturels. L'économie bleue souligne l'importance de l'économie maritime à l'heure où 60 % de la population mondiale vit à moins de 100 kilomètres d'un rivage. L'économie transparente illustre la porosité de tous les systèmes économiques au numérique, donnant ainsi la mesure de la révolution que ce dernier provoque au sein de l'économie mondiale. L'économie mauve nous plonge au cœur de la culture, levier majeur du développement, comme en témoigne la force d'attractivité des industries culturelles et créatives. Créé en juin 2017 sous l'égide de l'Université de Montréal et de l'AUF, l'Observatoire de la francophonie économique (OFE) doit prendre toute sa place dans l'étude de cette économie « arc-en-ciel » qui illustre les dynamiques économiques francophones.

Dans la conception actuelle de la francophonie économique, deux niveaux d'échelle sont privilégiés : le niveau macroéconomique (diplomatie) et le niveau microéconomique (développement d'incubateurs, de start-up). Si des jalons ont été posés, un espace entre ces deux niveaux d'échelle, celui de l'intermédiation (mésoéconomique), reste vacant et, par conséquent, à investir. D'où la pertinence du développement d'une vision adossée à une prospective Francophonie 2030. Cette vision économique défend une intégration harmonieuse des opérateurs économiques francophones au sein des filières locales et/ou des chaînes de valeur globales.

Soumis à la dictature de l'urgence, il n'est pas toujours aisé de prendre du recul, de démêler l'écheveau des tendances lourdes, des germes de changement, des facteurs de rupture. Or, leur identification paraît indispensable si l'on veut mettre l'intelligence collective au service des populations de l'espace francophone, au-delà des faits colorés et divers que Gaston Bachelard qualifiait d'« obstacles épistémologiques ».

Suivant la méthodologie de l'analyse prospective, une francophonie économiquement efficiente devrait être capable de valoriser des facteurs endogènes de réussite tels que la créativité[30], mais également d'analyser les facteurs d'incertitude relatifs à la trajectoire future de l'Afrique francophone, par exemple : 1. Il faut s'interroger sur la place des puissances émergentes, notamment asiatiques, dans les relations que l'Afrique entretiendra dans le futur avec le reste du monde. En particulier, ces pays seront-ils à l'origine de partenariats innovants « gagnant-gagnant » ou seront-ils au contraire des agents d'une recolonisation de l'Afrique ? 2. Il convient de considérer le rôle croissant des inégalités entre pays et à l'intérieur de chacun d'entre eux susceptibles d'ébranler définitivement la faible cohésion sociale des États en Afrique. En effet, les travaux de l'Institut de recherche pour le développement (IRD-DIAL) montrent que le degré d'inégalité entre pays africains est aussi élevé qu'en Asie, continent qui détient le record du monde en la matière[31]. Il en est de même des inégalités entre pays, pour lesquelles l'Afrique a rattrapé l'Amérique latine, connue pour la coexistence entre grandes et riches propriétés terriennes (latifundia) et pauvreté et très grande précarité de millions de paysans sans terre. 3. Dans un contexte marqué par le terrorisme, les mesures sécuritaires influent sur les performances économiques du continent, notamment s'agissant de l'affectation des ressources rares : aide publique au développement, ressources fiscales nationales. En effet, les budgets engagés pour l'achat d'armes constituent mécaniquement des crédits en moins pour la construction de dispensaires de santé ou de salles de classe. 4. Le changement climatique, enfin, affecte la résilience économique des populations et favorise des migrations dans les conditions tragiques que nous connaissons, parce que ces femmes et ces hommes, souvent très jeunes, ne considèrent plus d'autre option pour assumer le minimum vital : se nourrir et survivre.

Concernant son influence immédiate, la francophonie économique devrait avoir à cœur la promotion de la diplomatie économique, domaine dans lequel elle a une expertise avérée, par exemple dans les négociations sur le dossier du coton au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis la cinquième conférence ministérielle de cette institution, qui s'est tenue à Cancún en septembre 2003, l'OIF n'a eu de cesse de mobiliser les différents acteurs des filières cotonnières africaines afin qu'ils puissent défendre collectivement leurs intérêts, et en particulier qu'ils puissent obtenir l'abrogation des subventions à l'exportation versées par les États-Unis à leurs ressortissants cotonculteurs[32]. De même, l'OIF a promu une coopération d'envergure entre la Côte d'Ivoire et le Vietnam en servant de facilitatrice, avec pour objectifs la hausse de la production et la transformation de la noix de cajou. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie économique pour la francophonie adoptée lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement de Dakar en novembre 2014. Les deux principaux axes de cette stratégie sont l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et, d'autre part, la nécessité de faire de la francophonie un espace d'échange et de prospérité partagée.

L'enjeu majeur de la francophonie économique devrait être la construction d'un paradigme francophone de l'économie fondé sur les valeurs et l'éthique portées par les autres dimensions de la francophonie (langue française, diversité linguistique et culturelle, tolérance, vivre-ensemble, égalité homme/femme). Il s'agit moins de s'inscrire dans la perpétuation d'un libre-échangisme sans règles[33] que de construire les ressorts d'un juste échange porteur d'inclusion sociale, de respect des écosystèmes naturels et de promotion de la dignité humaine. Par exemple, le Forum francophone des affaires (FFA) et son observatoire ainsi que les différents réseaux professionnels de la francophonie regroupés au sein du Réseau des associations professionnelles francophones (réunissant experts-comptables, pharmaciens, architectes, chambres de commerce, etc.) devraient pouvoir s'engager en faveur de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au sein de l'espace francophone.

L'intégration du numérique s'avère enfin indispensable, conformément aux orientations de la stratégie numérique de la francophonie, adoptée en octobre 2012 à Kinshasa par les chefs d'État et de gouvernement membres de l'OIF. Un des principes phares, la promotion de la diversité dans une société de l'information mondialisée, est au cœur de cette stratégie numérique, dans un contexte où certaines multinationales orchestrent une normalisation arbitraire, réduisant *de facto* l'espace de choix des citoyens. Les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) sont, chacun dans leur secteur, en situation de monopole, bridant la diversité et la

gratuité d'accès à plusieurs services du Net, tandis que la question de la protection des données personnelles reste problématique, malgré de récentes mesures pour y remédier. Face à ce constat, trois axes pourraient être approfondis afin de permettre l'émergence d'une francophonie numérique réellement inclusive : 1. Défense de la souveraineté numérique des États membres de l'OIF, avec par exemple la pleine propriété des noms de domaine (ml pour le Mali, tg pour le Togo, etc.) ; 2. Promotion des biens communs numériques, notamment les ressources éducatives libres (les CLOM ou les bibliothèques numériques) ; 3. Développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation numériques par et pour la jeunesse francophone via, par exemple, les concours de création de solutions numériques dans tous les domaines de la vie quotidienne (santé, éducation, agriculture, sécurité, etc.).

Notre conviction profonde est qu'il est important pour l'ensemble de la francophonie institutionnelle d'accompagner la transformation structurelle des économies de l'espace francophone, de développer des initiatives innovantes, comme la mise en place d'un fonds d'investissement francophone qui pourrait faciliter le financement des innovations des entrepreneurs francophones, de permettre le passage à l'échelle de ces innovations afin qu'elles puissent atteindre une taille et une utilisation suffisamment importantes pour influer véritablement sur les sociétés dans leur fonctionnement quotidien, de donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'une autonomisation progressive, et d'encourager l'appropriation des dispositifs économiques et commerciaux par les acteurs locaux, afin de créer les conditions de leur insertion harmonieuse dans le tissu économique national, sous-régional et international.

Suivant ces différentes analyses, il conviendrait de :

- passer d'une coopération intergouvernementale classique à une coopération multiacteur (entreprises, collectivités locales, société civile, etc.) respectant le principe d'égalité en gommant les asymétries plus ou moins visibles qui empêchent les États plus faibles d'endosser pleinement leur rôle et de faire entendre leurs idées ainsi que leurs voies de solutions ;
- promouvoir une vision fondée sur l'étude prospective des transitions en cours (démographique, écologique, démocratique, fiscale, etc.) ;
- défendre une culture de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats dans un contexte de raréfaction des ressources, en plébiscitant par exemple le contrôle citoyen de l'action publique sur des sujets tels que la promotion de la transparence et de la redevabilité ;
- construire une vision partagée de l'avenir au sein de chaque pays membre de l'OIF et pour l'ensemble de la francophonie, afin de sortir de la logique actuelle de superposition, voire de la concurrence des discours faisant fi de l'impératif de cohérence des politiques publiques (sur les plans microéconomique, mésoéconomique et macroéconomique).

La francophonie économique et numérique a deux principaux défis à relever dans les années à venir :

- les pays membres doivent considérer ou mieux intégrer dans leurs processus de développement la richesse, la diversité et les possibilités dont regorgent les « couleurs » de l'économie dans un arc-en-ciel de possibilités (économies verte, bleue, mauve, transparente, etc.)[34] ;
- la transformation structurelle, entendue comme une réorientation de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers ceux où elle est plus forte, doit permettre la création d'un capital-investissement. Le nouvel enjeu mobilisateur pour l'ensemble des pays francophones, dans la perspective d'une recherche collective de croissance forte, durable, inclusive et partagée, est de s'appuyer sur le concept d'économie arc-en-ciel, dont les différents secteurs d'activité sont par ailleurs couverts par l'OIF. Cette dernière dispose d'expertises techniques et humaines permettant de répondre aux besoins pressants des populations et de domaines de coopération entre les pays francophones. Au-delà du fait coloré, qui simplifie la compréhension pour les néophytes, cette économie arc-en-ciel doit devenir le fil conducteur pour davantage de cohérence, d'intégration, d'effet d'entraînement et d'impact au service du développement de tous les pays. Parmi ces fils conducteurs, il y a la transformation structurelle, la création de richesses, la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, l'entrepreneuriat, l'innovation, l'économie sociale et solidaire, ainsi que la dimension culturelle indispensable à tout développement durable, humain et solidaire.

L'OIF regroupe des pays développés, des pays en développement et des pays moins avancés qui s'engagent déjà à des degrés différents, compte tenu de leurs moyens respectifs, dans des projets de transformation louables. Pour accompagner et faciliter ces transformations, il s'avère essentiel de faciliter, d'encourager les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de susciter et d'accompagner la consolidation des alliances régionales et interrégionales, toujours sur une base gagnant-gagnant. La prospective qui permet de faire ce lien ne doit pas seulement être un exercice de réflexion abstrait mais plutôt une anticipation sur ce que devrait être le monde de demain, incluant la dimension numérique et tous les autres défis présents et à venir.

La francophonie politique : un multilatéralisme dynamique éprouvé, rénové ?

Éléments de réflexion pour une réforme institutionnelle

Dans une lettre ouverte adressée à Emmanuel Macron, Alain Mabanckou rappelait : « […] le grand reproche qu'on adresse à la francophonie "institutionnelle" est qu'elle n'a jamais pointé du doigt en Afrique les régimes autocratiques, les élections truquées, le manque de liberté d'expression, tout cela orchestré par des monarques qui s'expriment et assujettissent leurs populations *en français*[35] ». En réponse, dans un discours aux accents lyriques, éludant précautionneusement la question du soutien aux dictatures, le président français a déclaré : « […] on a torturé en français, on a fait des choses merveilleuses en français et on continue à faire des choses merveilleuses et terribles en français. Il y a toujours des tyrans qui pratiquent la tyrannie en français et aimer le français n'est pas leur donner quitus […][36]. » Cette assertion frise la tautologie. Elle est transposable à toutes les langues et ne saurait dédouaner la francophonie institutionnelle qui, pour rappel, est dépositaire des déclarations de Bamako et Saint-Boniface, adoptées lors des sommets des chefs d'État respectivement en 2000 et 2006, affirmant leur attachement à la démocratie et au respect de l'égalité. Ne pas donner quitus aux chefs d'État despotiques, aux élections truquées, au musellement des médias, c'est dénoncer ces pratiques au regard des règles énoncées et adoptées en commun. C'est là une des missions que la francophonie institutionnelle s'est assignées. Si elle veut asseoir sa crédibilité sur ces questions, ses discours et ses actes doivent être en convergence avec les textes déclaratifs. Aujourd'hui cependant, elle est confrontée à un sérieux écueil : le secrétaire général est nommé à discrétion par les chefs d'État et doit leur rendre des comptes en vue d'une élection et/ou d'un renouvellement de mandat. L'intergouvernementalité francophone privilégie certes la voie de la médiation en cas de crise entre États ou interne aux États, mais elle ne doit pas craindre de rappeler ses valeurs constitutives ni de condamner un État en cas d'infraction caractérisée à ses principes.

Un ancien haut conseiller du président Abdou Diouf rapporte que, lors de son arrivée à la tête du secrétariat général, en 2003, la stratégie retenue fut de capitaliser sur son image d'ancien président du Sénégal ayant quitté le pouvoir après une des premières alternances démocratiques en Afrique, et ayant favorisé le multipartisme et la liberté de la presse au cours de ses mandats

présidentiels. Affublé du qualificatif éminemment respectueux de « Vieux », Abdou Diouf a pu, durant l'exercice de ses fonctions à la tête de l'OIF, capitaliser sur cette image d'émissaire écouté et respecté. Partant, il s'avère assez difficile pour son successeur de se prévaloir de la même expérience et, *in fine*, de la même légitimité. Afin de pallier cette difficulté, notamment dans le cadre de la gestion de crises et/ou dans le cas d'infractions avérées aux principes défendus par l'organisation, nous proposons la création d'un conseil composé de cinq sherpas, soit un par zone géographique (dont les nominations, suivant un principe rotatif, renouvelable tous les deux ans). Ce conseil aurait la responsabilité d'aider à l'orientation des déclarations et à la condamnation, voire à l'exclusion d'États membres ou de pays observateurs en infraction avec les déclarations de Bamako et Saint-Boniface. L'objectif de cette mesure serait de revaloriser la parole et la fonction du secrétaire général, d'appuyer et de permettre l'application ferme de ses décisions.

Nous préconisons également, afin de mettre un terme aux négociations de couloir et à l'opacité des nominations, que les candidats au poste de secrétaire général soient auditionnés, comme il est d'usage dans le cadre des Nations unies, et qu'un débat projet contre projet ait lieu, condition d'une élection démocratique. Il semble en effet difficile de défendre la démocratie dans l'espace francophone si le principe n'est pas appliqué à l'institution et à son mode de fonctionnement. De plus, des critiques s'élèvent concernant la répartition tacite des postes et le fait que la direction des affaires politiques reviendrait naturellement à la France. Il serait utile de clarifier les modalités d'accès à ce poste hautement sensible dans la mesure où il dépend de l'effectivité du renseignement.

Plaidoyer pour que l'OIF s'affirme comme arène de débats démocratiques

Défendant des valeurs de démocratie et de respect des droits humains, la francophonie doit être en capacité de s'impliquer sur des problématiques sociopolitiques internationales comme la crise migratoire. Elle doit être une enceinte de débats et un interlocuteur des institutions internationales et, en l'espèce, de l'Union européenne et de l'Union africaine. Les États francophones européens doivent assumer leur part de responsabilité face au nombre de migrants qui périssent en mer. Ce sont des enfants, des femmes, des hommes. Ils ont un visage qui nous rend comptables et responsables de leur situation. Les États francophones d'Afrique sont également coresponsables de ce désastre, car les départs par milliers de femmes et d'hommes qui font le choix douloureux et sacrificiel de la migration désavouent publiquement leurs politiques. Les chefs d'État africains ne peuvent rester camper dans une attitude mutique et doivent s'emparer du problème. La francophonie, dans un esprit de multilatéralisme, doit devenir une enceinte de débats et de réflexions d'où émergeront des solutions communes et négociées, considérant la singularité des contextes socioculturels et/ou socioéconomiques et le fait qu'il n'y a pas une, mais des solutions à inventer.

D'autres sujets sensibles, permettant de sortir d'un cadre de négociations bilatéral épuisé, devraient pouvoir être abordés, comme la question du franc CFA et de la politique monétaire au sein de la zone franc. La jeunesse francophone s'est emparée du sujet avec une intensité sans précédent, mais ce dernier reste paradoxalement nié par la francophonie institutionnelle, exception faite de timides questionnements lors de la session parlementaire annuelle réunie à Luxembourg en juillet 2017 (dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie). Cela est d'autant plus surprenant que la monnaie fait partie de l'économie, même si elle ne se réduit pas aux phénomènes économiques. Elle est à considérer comme un fait social total, selon la formule de Marcel Mauss.

Revaloriser l'action de la direction politique

La légitimité du volet politique de l'OIF, en particulier celle des missions de la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG) – l'alerte précoce et la prévention des conflits, le suivi des processus électoraux – est souvent remise en question au nom d'un retour aux missions initiales, soit la langue et la culture. Dans un souci de développement démocratique par le bas, l'accent doit en effet être mis sur l'éducation. Si, sur certains sujets comme l'alerte précoce et la prévention des conflits, la DAPG n'a pas d'avantage comparatif, son expertise, son analyse de l'évolution des situations politiques et géopolitiques, son soutien à des programmes locaux et nationaux demeurent néanmoins indispensables.

La culture économique du citoyen

La réforme des SES

par *Emmanuel Buisson-Fenet* , le 28 septembre

Les changements de programme en sciences économiques et sociales (SES) suscitent d'intenses débats depuis les années 2000. Mais ces querelles idéologiques font souvent oublier la question essentielle : comment la culture économique contribue à la formation du citoyen.

Depuis les années 2000, les changements de programmes de sciences économiques et sociales (SES) ont donné lieu systématiquement à des polémiques, et à des prises de positions qui ont très largement dépassé le milieu enseignant, contrairement à la relative « confidentialité » des débats que les programmes engendrent dans d'autres disciplines scolaires. On sort très largement des frontières du monde enseignant, et ces débats ont mobilisé à plusieurs reprises des universitaires et des chercheurs, des associations disciplinaires de sociologues, d'économistes et de politistes, etc.

On peut en faire des interprétations très diverses : s'agit-il du symptôme d'une « remise en cause » d'aspects majeurs de disciplines scolaires, qui appellent la solidarité des enseignants du secondaire et du supérieur ? La survie des SES est-elle en question, appelant la mobilisation de toutes celles et ceux qui sont attachés à l'enseignement des sciences sociales au lycée ? Un gouvernement « néo-libéral » prétend-il imposer une conception univoque des savoirs à enseigner… ou rien de tout cela ?

La *Vie des Idées* a pris l'initiative salutaire de participer à ce débat, en publiant un article d'un des membres de son comité de rédaction, Igor Martinache, également co-secrétaire général de l'Association des Professeurs de SES (APSES). L'article propose une interprétation essentiellement idéologique de ces débats : les nouveaux programmes viseraient à normaliser les SES sous la pression de milieux libéraux, en imposant une conception orientée de l'économie, dommageable en définitive à la formation des élèves. Cette analyse n'éclaire pourtant qu'une partie réduite de l'évolution des programmes, et pour mieux comprendre ces transformations et la place surprenante qu'a prise ce débat, il faut se garder de confondre les conflits idéologiques qu'elle suscite, et l'impact des transformations très profondes qu'ont connues l'économie et la sociologie.

Trois formes de critiques des programmes de SES

Depuis une vingtaine d'années, les SES ont fait l'objet de débats intenses, à la fois sur leur finalité et leurs programmes, à l'occasion de chaque grande réforme du lycée. La première s'ouvre en 1998 avec la réforme Allègre, ministre qui multiplie les critiques contre la supposée faiblesse scientifique de cet enseignement, et se révèle hostile à l'idée d'une « troisième culture » formée par les sciences sociales, entre les sciences de la nature et les humanités. Son Directeur des Enseignements Scolaires ira jusqu'à déclarer que les SES constituent « une erreur génétique » depuis leur création. La critique de l'enseignement des sciences sociales au lycée vient alors d'en haut, et met en cause la légitimité même d'étudier les sciences sociales à des lycéens, plutôt que de se concentrer sur les enseignements fondamentaux des sciences de la nature et des

humanités [1]. Ce point de vue, que l'on peut qualifier de critique pédagogique, exprime la réticence, qui n'est pas récente, de nombre d'acteurs éducatifs à l'égard d'une formation en sciences sociales jugée secondaire, alors qu'on peine à donner aux jeunes générations un niveau convenable dans les enseignements fondamentaux, c'est-à-dire les mathématiques, les sciences de la nature et les disciplines littéraires.

Dans les années 1990, une deuxième forme de critique se met en place, qui émane d'essayistes et de milieux patronaux : les SES seraient très hostiles à l'économie de marché, les professeurs dénigreraient les mécanismes de la concurrence et défendraient très largement un point de vue « marxo-keynésien ». Ils seraient même responsables du retard français en matière de culture économique et de l'hostilité plus profonde en France qu'ailleurs envers l'économie de marché. Cette critique idéologique a obtenu avec régularité un grand succès médiatique [2], très au delà de l'influence réelle exercée par les SES. Différents Think tanks confortent et diffusent régulièrement cet argumentaire, qui attribue une influence aux SES incompatible avec le nombre d'étudiants qu'elles touchent réellement. Aujourd'hui, à peine plus d'un jeune sur deux atteint un bac général et technologique, et la filière ES ne concerne qu'un quart des élèves de cet ensemble, on ne voit donc pas bien comment un enseignement qui touche au mieux un jeune sur huit pourrait se voir attribuer une telle responsabilité dans l'hostilité française au marché [3].

Comme l'indique très justement I. Martinache dans son article, il n'existe pas d'enquête sérieuse montrant que les professeurs de SES font preuve d'un biais systématique d'hostilité au marché. En fait, le regard critique envers le marché, que l'on trouve parfois dans l'enseignement des SES, est plus le reflet d'un pays où la défiance envers l'effet bénéfique de la concurrence est largement partagée. L'économiste David Spector (2017) montre avec beaucoup de finesse dans *La gauche, la droite et le marché* qu'une singulière alliance s'est construite en France entre les conservateurs et une partie de la gauche pour rejeter à la fois la science économique, critiquer le « libre jeu de la concurrence », et privilégier la protection des producteurs sur l'intérêt des consommateurs. Cette singularité française contraste avec la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, pays dans lesquels la gauche a toujours soutenu la politique de concurrence au nom de l'intérêt de la masse des consommateurs, et dans lesquels les milieux progressistes ont noué des liens profonds avec les économistes. Cette piste, qui relève d'une histoire sociale des idées, est sans doute bien plus féconde pour comprendre la tonalité critique vis-à-vis du marché qu'adopte parfois l'enseignement des SES.

Il existe enfin une troisième forme de critique assez récurrente, qui mobilise cette fois des universitaires et des chercheurs, et porte sur les contenus enseignés en SES. Elle émane généralement d'économistes qui s'interrogent sur les caractéristiques d'un enseignement accordant une faible place à l'exposition rigoureuse de la méthode scientifique pour saisir la spécificité de « la démarche de l'économiste » comme la désigne explicitement l'introduction du programme de première ES. La critique scientifique ne peut être confondue avec la précédente, elle porte sur le lien entre une discipline scolaire, enseignée uniquement au lycée - les sciences économiques et sociales - et les disciplines académiques de référence, la science économique, la sociologie et la science politique. Le travail le plus systématique sur l'enseignement des SES par des universitaires a été réalisé à la demande de l'Académie des sciences morales et politiques (ASMP). Différents économistes y ont participé, avec des profils assez variés et pour la plupart de notoriété internationale. Les commentaires d'Olivier Blanchard (2017) sont, à titre d'exemple, très éclairants. Il explique sans détours qu'il ne voit aucun biais idéologique dans les manuels examinés, mais qu'en revanche la démarche de confrontation entre les hypothèses théoriques et les faits y est souvent présentée de façon confuse, et que ces ouvrages donnent au final une idée excessivement descriptive et en conséquence peu attractive de l'économie, en ne restituant pas suffisamment les différentes analyses en jeu. Autrement dit, O. Blanchard ne reproche pas aux manuels de SES un point de vue trop engagé, mais au contraire de ne pas expliciter clairement aux élèves les enjeux des débats abordés. Il s'appuie sur la question du salaire minimum, en montrant à quel point elle permet de poser des questions politiques aujourd'hui, à condition de confronter des hypothèses explicites et des évaluations empiriques, et de mobiliser les concepts de l'économie du travail. Une telle critique n'émane pas d'un économiste ultra-libéral, mais d'une des grandes figures des économistes néo-keynesiens, celui qui a accompagné la transformation du FMI depuis la crise de 2008, celui dont l'expérience pédagogique est par ailleurs considérable puisqu'il est le co-auteur, avec Daniel Cohen, d'un des manuels de macroéconomie les plus diffusés aujourd'hui (2017).

Dans nombre de disciplines, une telle critique conduirait, à n'en pas douter, à un vaste débat sur la transposition didactique [4] de la connaissance scientifique dans les classes, mais ce n'est pas le cas en SES. La discussion sur le *comment* enseigner des notions de base à de jeunes élèves, qui rend le métier de professeur passionnant, est souvent remplacée, dans le débat public, par une polémique sur le *pourquoi* faudrait-il enseigner les notions économiques proposées par des universitaires. Cette situation n'est pas nouvelle, elle se répète depuis les années 1980, date à laquelle apparaissent les premières querelles sur une « universitarisation » des programmes.

Les trois formes de critiques de l'enseignement des SES, critique pédagogique, critique idéologique et critique scientifique, ne sont donc pas portées par les mêmes groupes, ne s'appuient pas sur les mêmes arguments et, faut-il le préciser, n'aboutissent pas aux mêmes préconisations. Certains groupes d'influence, notamment parmi les Think tanks proches des milieux patronaux, jouent de la confusion entre ces registres critiques, et ont pu favoriser leur amalgame. Il est très regrettable de voir une partie des professeurs de SES, et l'association qui les représente en particulier, entretenir ces mêmes confusions [5].

Mais cette confusion a une histoire, dont nous chercherons simplement à dénouer les fils dans les lignes qui suivent. Pour un certain nombre de ses acteurs, les SESassocient indissolublement la défiance envers l'économie supposée dominante et singulièrement envers toute forme de microéconomie, au nom de la défense du pluralisme. Ensuite, cet argumentaire s'appuie sur un récit des origines des SES pour rejeter toute forme de séparation disciplinaire, contre toute l'évolution des sciences sociales, en association cette conception à la défense d'une approche très inductive de l'enseignement. Enfin, elle oppose l'apprentissage de la démarche scientifique et la formation du citoyen, alors que les deux sont profondément complémentaires.

La microéconomie, voilà l'ennemi ?

Dans les débats qui ont marqué les deux dernières grandes réformes des programmes de SES, entre 1998 et 2002 suite aux réformes Allègre du lycée, puis entre 2010 et 2012 suite aux réformes Chatel, la microéconomie occupe toujours une place à part, en focalisant systématiquement les critiques. C'est à nouveau le cas aujourd'hui, alors que dans le cadre de la réforme des lycées, J.-M. Blanquer a confié à un nouveau groupe d'expert, piloté par l'économiste P. Aghion, la rédaction des nouveaux programmes de SES. Enseigner la microéconomie, ce serait finir un jour ou l'autre par enseigner l'adhésion au marché et prendre parti pour les marchands ; ce serait aussi adopter une posture scientiste, défendre une « théorie néoclassique actuellement hégémonique », et procéder à un « déni du pluralisme intradisciplinaire » (Martinache, 2016), en imposant un paradigme au détriment de tous les autres.

La microéconomie et la macroéconomie désignent deux formes d'approches des questions économiques. La microéconomie part de l'étude des comportements individuels des ménages, des entreprises ou des autres agents, tandis que la macroéconomie interroge les relations entre les variables agrégées de l'économie, comme le PIB, l'inflation ou le Budget de l'État. La macroéconomie moderne est marquée à l'origine par la pensée de Keynes, et la microéconomie par le courant néo-classique, mais aujourd'hui, l'une et l'autre sont très diverses, ne peuvent pas

être attachées à un paradigme unique, et ont eu tendance à converger, en s'interrogeant notamment, depuis les années 1970, sur les fondements microéconomiques des phénomènes macroéconomiques.

Chacun de ces points pose problème. D'abord, enseigner la microéconomie, ce n'est pas enseigner l'adhésion au marché - mais au contraire se donner les outils nécessaires pour comprendre dans quels cas le réguler et comment le faire efficacement (Buisson-Fenet et Navarro, 2018). Historiquement, la microéconomie s'est développée en fournissant toute une série d'outils d'analyse des politiques publiques : les premiers éléments d'étude de l'incidence fiscale d'une taxe apparaissent dans l'œuvre d'A. Marshall, la justification du rôle de l'Etat pour pallier les défaillances du marché émerge dans les années 1920, bien avant que Keynes ne développe les bases de la macroéconomie moderne (Stiglitz, 2018). Bref la microéconomie néo-classique apparaît dès son origine comme une pensée de la régulation des marchés. Ce constat est assez banal pour un étudiant anglo-saxon (Spector, 2017), il l'est moins pour un étudiant français formé il y a quelques années. En effet, jusqu'à une période assez récente, l'enseignement de la microéconomie en France est longtemps resté très abstrait et très formaliste. Depuis le tournant des années 2000, on peut enfin s'appuyer sur des manuels de microéconomie qui laissent une place très réduite à la formalisation mathématique, et cherchent de façon constante à confronter les modèles à des faits et à des études de cas, comme on le voit dans les manuels anglo-saxons traduits régulièrement en français désormais, et proposés par des auteurs peu suspects d'être des thuriféraires du marché et des incompétents en macroéconomie par ailleurs, comme l'excellent manuel dont P. Krugman est l'auteur (2016). Celui qui est devenu un des chroniqueurs les plus lus aux USA, très critique sur l'évolution économique de son pays, est aussi le co-auteur d'un remarquable manuel de Macroéconomie, et de plusieurs essais dénonçant l'irresponsabilité des États face à la crise, comme *Sortez-nous de cette crise...maintenant !* (2012). Or la conception de la microéconomie qu'il défend, partagée par l'immense majorité des économistes aujourd'hui, est que l'on a besoin d'une boite à outils rigoureuse pour comprendre des situations concrètes. Cet ensemble de concepts est d'origine néo-classique mais a été enrichi, et transformé au cours du temps par des notions venant d'univers très différents, comme la psychologie expérimentale, à l'origine de l'économie comportementale qui connaît un grand développement aujourd'hui.

L'utilisation d'une boite à outils largement partagée n'implique ni l'absence de débats internes, ni le refus de dialoguer avec d'autres conceptions de l'économie pour sortir, enfin, de faux débats. Je ne connais pas de professeur de SES, même parmi ceux qui sont totalement en phase avec les programmes actuels, se privant de se référer aux travaux d'économistes dits « hétérodoxes » comme A. Orlean, J. Schumpeter ou encore K. Polanyi dans sa pratique – ils font partie du patrimoine commun des sciences sociales, et sont à ce titre des références indispensables. En revanche les faux débats sont encore nombreux, comme le fait de « rééquilibrer » le programme en faveur de la macroéconomie contre la place supposée excessive de la microéconomie. Les argumentations défendant ce rééquilibrage laissent clairement entendre la petite musique idéologique : trop de micro, c'est trop de marché, et plus de macro, c'est plus de demande keynesienne contre l'offre libérale. Entrer ainsi dans les débats sur les programmes, c'est se donner toutes les chances de nourrir un dialogue de sourds. Sur le fond d'abord, la macroéconomie contemporaine suppose une bonne maitrise du raisonnement et des concepts microéconomiques : les « asymétries d'informations », les phénomènes de « rationnement », ou de « concurrence imparfaite » sont tous indispensables pour comprendre les débats qui ont lieu depuis cinquante ans, qui mettent en jeu les « fondements microéconomiques de la macroéconomie ». Il parait donc beaucoup plus cohérent d'aborder en premier lieu la microéconomie, plutôt que l'inverse, pour offrir aux élèves les bases conceptuelles dont ils ont besoin ensuite. D'autre part, la macroéconomie n'est pas plus « keynesienne » aujourd'hui, que la microéconomie n'est « libérale » : l'économie publique étudie sous un angle microéconomique les fondements de l'intervention de l'État (Stiglitz, 2018), et la macroéconomie est marquée depuis cinquante ans par un débat intense sur les limites du keynésianisme. Enfin, sur un plan strictement pédagogique, on peut douter de la pertinence de vouloir étudier simultanément dès la seconde les questions macroéconomiques et microéconomiques, comme le propose l'APSES [6] : si le travail des enseignants consiste à transposer dans la classe les concepts et les débats propres aux économistes, les questions soulevées par la macroéconomie ne sont pas plus faciles d'accès ou proches de l'expérience ordinaire des élèves.

Le « projet fondateur » de 1967 face à l'évolution des sciences sociales

Le deuxième point d'achoppement, dans les discussions menées sur les programmes de SES depuis vingt ans, tient au rapport entre les sciences économiques et sociales, en tant que discipline scolaire, et les disciplines savantes de référence.

Dans son article, I. Martinache fait référence avec beaucoup de clarté au projet fondateur des SES, datant de 1967, pour expliciter son point de vue et y trouver une sorte de guide pour l'action présente, face aux tentatives de réformes et de ce qu'il considère comme une dénaturation des SES. Les premiers programmes de SES sont effectivement marqués par l'influence de l'école des Annales, via le psychosociologue Guy Palmade, et le géographe Marcel Roncayolo, qui défendent une approche très intégrée de la société, dans ses dimensions économiques et sociales, culturelles et historiques. Dans la continuité du projet fondateur, il faudrait donc défendre un programme basé strictement sur l'étude pluridisciplinaire d'objets-problème (le travail, les classes sociales, la ville, etc.), sans accorder de place spécifique à l'initiation au raisonnement économique et sociologique. On serait ainsi plus proche de l'actualité, et des préoccupations du futur citoyen(ne).

La référence à un programme paru voilà plus de cinquante ans comme modèle dans les débats sur les programmes de SES d'aujourd'hui pose de nombreuses questions. La première consiste à se demander si la fidélité à un projet fondateur porté à l'origine par des historiens et des géographes laisserait encore une place aux SES, si le Ministère s'inspirait effectivement de ce projet pour décider des contours de l'enseignement de SES et de celui d'histoire-géographie. Si on compare le contenu du premier programme de SES [7] à celui d'histoire-géographie en première et terminale aujourd'hui, la réponse est clairement négative. Les thèmes sont parfois rigoureusement les mêmes, comme l'étude de la croissance et du développement, ou des transformations de la population active. L'étude des échanges entre nations sous leurs dimensions économiques, mais aussi culturelles, politiques et sociales, se retrouve dans les deux programmes, de même ils s'attardent tous les deux sur un certain nombre de cas exemplaires de pays ou de zones géographiques : à cette époque, l'étude du Mexique ou de l'Inde était explicitement au programme de SES, tout comme aujourd'hui la Chine ou le Proche-Orient figurent au programme d'histoire-géographie. Les programmes sont structurés d'une manière remarquablement similaire, et c'est tout à fait logique, puisqu'avec le temps l'approche de l'École des Annales s'est imposée progressivement dans l'enseignement de l'histoire-géographie au lycée, contre une histoire événementielle et principalement politique qui était la règle voilà cinquante ans. Tout se passe comme si les historiens-géographes étaient devenus, avec le temps, les véritables descendants du projet fondateur des SES. Dans ces conditions, on peut remercier le Ministère de l'Education Nationale de ne pas être convaincu qu'il faut rester fidèle au projet fondateur des SES : dans le cas contraire, il aurait toutes les raisons du monde de supprimer l'enseignement de cette discipline au lycée, ou a minima de le fusionner avec celui d'histoire-géographie, discipline aux effectifs bien plus nombreux, et aux débats bien moins tumultueux.

Le deuxième problème posé par la référence au projet fondateur aujourd'hui concerne l'évolution des disciplines de référence, l'économie et la sociologie principalement, depuis la création des SES. Quand la discipline apparait dans les lycées, à l'université la licence de sociologie a

moins de 10 ans, avec des effectifs encore confidentiels. La place des sociologues, mais aussi des économistes dans l'enseignement supérieur, et dans le débat public, reste encore marginale. Cinquante ans plus tard, la situation n'a plus rien à voir, et les deux disciplines ont connu une spécialisation et une montée en gamme des exigences scientifiques. Un étudiant de sociologie aujourd'hui est initié très tôt dans son cursus aux enquêtes de terrain, et les étudiants de science économique ont une formation en économétrie. La place de la recherche empirique est devenue essentielle et la spécialisation par sous-champ disciplinaires, que l'on retrouve dans toutes les sciences sociales, engendre un changement d'échelle des controverses qui se situent de moins en moins sur de grands paradigmes disciplinaires, et davantage à des échelles plus restreintes (Abbott, 2006). Demander aujourd'hui à un sociologue à quel paradigme il appartient le fait souvent sourire, mais lui demander s'il est d'accord avec les autres spécialistes de son sujet beaucoup moins ! Les polémiques existent bel et bien (Gringas, 2014), les débats et le pluralisme aussi, mais pour la grande majorité des sociologues et des économistes aujourd'hui ils ne se situent plus de façon centrale à l'échelle de grands paradigmes qui défendraient chacun une conception différente de leur discipline, des méthodes de recherche et de validation. On peut lire à ce propos avec profit Dani Rodrik (2017), spécialiste d'économie politique et de la mondialisation, quand il s'interroge sur la démarche des économistes face aux critiques de la discipline depuis la crise de 2008 :

« j'ai vu la science économique radicalement changer en trois décennies […] il est quasiment impossible de publier dans les revues de premier plan […] sans y intégrer une analyse empirique sérieuse […] les standards de la profession exigent à présent de prêter une bien plus grande attention à la qualité des données, aux déductions causales à partir des faits et à la variété des écueils statistiques. » (Rodrik, 2017, p. 169-170).

Il insiste également sur le fait que la professionnalisation, la spécialisation et l'importance de l'économie appliquée ne signifient pas qu'il y a une uniformité des hypothèses et des modèles, bien au contraire - lui-même étant à l'origine de travaux novateurs sur les relations entre les institutions, la sphère politique et la mondialisation. On retrouve les mêmes tendances à la professionnalisation, à la spécialisation des savoirs mais aussi une grande vitalité dans la mise au point de protocoles d'investigation privilégiant l'enquête de terrain, désormais au cœur de la pratique de la discipline [8], comme l'attestent de nombreux ouvrages de synthèse sur l'enquête sociologique (Paugam, 2012).

Les professeurs de SES ont tout à fait le droit, à titre personnel, d'adhérer à des conceptions plus minoritaires des sciences sociales, et à refuser toute spécialisation disciplinaire, à l'image de certains universitaires. Par exemple, A. Orléan se réclame d'une conception unidisciplinaire des sciences sociales [9], dont les travaux sont toujours passionnants à lire, mais dont l'épistémologie radicale a une influence limitée aujourd'hui. De même les travaux anti-utilitaristes développés par A. Caillé depuis les années 1980, qui souscrit également à une conception unitaire des sciences sociales, sont très féconds [10] et ont toute leur place en SES. En revanche, revendiquer une refondation des programmes de lycée sur une approche des sciences sociales rejetant les spécificités du raisonnement économique ou du raisonnement sociologique aujourd'hui impliquerait de se couper de l'immense majorité des travaux de sciences sociales contemporains. Les disciplines scolaires tirent leur légitimité des disciplines savantes auxquelles elles se réfèrent, elles n'ont simplement pas à trancher à la place des universitaires et des chercheurs les débats épistémologiques qui les traversent.

Ce débat pourra paraître abstrait à certains, et éloigné des problèmes pédagogiques, mais il a des conséquences très directes et assez centrales sur ce qui se passe en classe. Pour simplifier, un enseignement par les objets-problèmes donne un rôle assez démiurgique à l'enseignant, qui convoque quand il le décide un texte sociologique, un récit anthropologique ou un graphique économique, pour éclairer tel ou tel aspect de son objet. L'enseignant a alors une distance maximale aux disciplines, et donc à leurs méthodes d'investigation et à la spécificité de leur construction de l'objet : il n'a plus à initier les élèves au raisonnement économique ou à la démarche d'enquête en sociologie, puisque les disciplines ne sont pas enseignées en tant que telles. C'est le débat initié en classe, à partir de la confrontation des points de vue, qui aboutit à une synthèse, très à distance de ce que les disciplines produisent comme savoir sur chacun de ces objets.

Les programmes de SES ont pris une tout autre voie depuis une vingtaine d'année, en choisissant d'abord de partir de ce qui distingue le regard de l'économiste, du sociologue (et du politiste), puis en séparant les objets analysés dans le cadre d'une discipline où de l'autre, afin que les élèves saisissent bien la singularité de leur point de vue. C'est à l'enseignant, en professionnel de la pédagogie, de trouver comment initier à ce raisonnement, et c'est une tâche difficile avec de jeunes lycéens. Les enseignants ont dû faire beaucoup d'efforts pour s'adapter à cette évolution des programmes, cela devrait conduire l'Éducation Nationale à un fort investissement en formation continue, ce qu'elle ne s'est malheureusement jamais souciée de faire, au gré des dernières réformes.

Éducation scientifique et formation des citoyens

Un dernier aspect fait débat, et s'est durablement ancré dans les oppositions (et les malentendus) qui traversent les SES. Il faudrait choisir entre deux objectifs supposés contradictoires, donner aux SES un rôle central dans la formation du citoyen en partant de l'actualité, ou bien proposer aux élèves des programmes encyclopédiques et abstraits, destinés uniquement à les faire réussir dans l'enseignement supérieur. À l'enseignant préoccupé de donner à ses élèves les clés du monde contemporain, on opposerait le gris scholastique, préoccupé uniquement de vérifier si les cinq conditions de la concurrence pure et parfaite ont bien été apprises par cœur. Présenté ainsi, personne n'a envie d'enfiler la blouse du second, mais le problème prend une autre tournure si l'on veut bien se demander un instant en quoi la découverte d'une science et la formation citoyenne s'opposeraient vraiment.

Un cours de SES sur le budget de l'État - sujet central par excellence pour former un citoyen - va supposer simultanément de s'interroger sur les indicateurs utilisés, la signification d'un « déficit budgétaire », les caractéristiques des recettes et des dépenses publiques. Sur ce point tout le monde est d'accord. Mais il suppose aussi de poser d'autres questions : quel est l'effet d'une baisse des impôts ? Une hausse de l'impôt sur le revenu a-t-elle le même impact qu'une hausse des taxes sur la consommation ? Faut-il viser l'équilibre budgétaire ? Ces questions, si centrales pour le citoyen, ne peuvent pas recevoir de réponses rigoureuses sans bases minimales en microéconomie ou en macroéconomie. Comprendre le principe de l'incidence fiscale d'une taxe – celui qui paie formellement un impôt n'est pas celui qui le paie effectivement – est à la portée des élèves de lycée, mais nécessite un appareillage conceptuel minimal, comme un graphique d'offre et de demande sur un marché en équilibre partiel par exemple. Cette notion permet de faire un véritable progrès dans la compréhension des enjeux fiscaux, alors que les échanges médiatiques montrent sans cesse des journalistes ou des hommes politiques n'ayant aucune idée de ce principe. Le problème est exactement le même si l'on veut adopter une perspective sociologique sur cette question, et s'interroger sur la construction sociale du budget de l'État ou la mise à l'agenda d'une politique publique.

On ne voit pas en quoi il faudrait donc opposer la formation du citoyen à la question de l'appropriation des bases de la science économique ou de la sociologie. C'est d'ailleurs l'argument mobilisé par des économistes pour revendiquer, en janvier dernier, que l'on fasse une plus grande place à l'enseignement de l'économie au lycée, et l'un des initiateurs de cette tribune n'est autre que P. Aghion, actuellement président du groupe d'expert en charge des programmes de SES [11].

Les sciences sociales ont toujours eu une fonction critique, en mettant au jour des mécanismes ignorés par les citoyens, – en ce sens elles devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans l'enseignement aujourd'hui, quand on voit le nombre de questions d'actualités qu'elles permettent d'éclairer. Mais pour être davantage présentes et pour qu'un vrai débat public émerge sur la place des sciences sociales dans la culture de tout « honnête homme » aujourd'hui, il faudrait réussir à mobiliser à la fois les universitaires et les professeurs de lycée, les élèves, leurs familles, ainsi que les spécialistes de l'éducation. À cette aune, les querelles sans fin menées depuis vingt ans à propos des programmes de SES, et de la place dévolue aux disciplines savantes ont eu un impact catastrophique, celui d'isoler toujours un peu plus la discipline, et de rendre peu efficaces les actions collectives en sa faveur.

Si les critiques idéologiques font un mauvais procès aux SES, on gagnerait à entendre davantage les critiques scientifiques : c'est une des conditions pour parvenir à reconstruire des liens avec l'ensemble de la communauté savante, afin de mieux défendre la place des sciences sociales dans le système éducatif. L'enjeu vaut bien de sortir des fausses querelles.

Aller plus loin

• Andrew Abbott (2006), « Le Chaos des disciplines » (trad.), paru dans *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, sous la dir. De J. Boutier, J.-C. Passeron et J. Revel, Ed. de l'EHESS.
• Olivier Blanchard, « L'économie peut être plus passionnante que ça », *Commentaire* 2017/1 (Numéro 157), p. 28-32.
• Olivier Blanchard et Daniel Cohen (2017), *Macroéconomie*, 7e édition, Pearson France.
• Emmanuel Buisson-Fenet et Marion Navarro (2018), *La microéconomie en pratique*, A. Colin, Coll. « Cursus », 3e édition.
• Emmanuel Buisson-Fenet (2012) « Les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales : une remise en cause historique, mais de quoi au juste ? », *Tracés*, n° 12
• Yves Gringas (dir.) (2014), *Controverses, Accord et désaccords en sciences humaines et sociales*, CNRSéditions.
• Paul Krugman et Robin Wells (2016), *Microéconomie*, De Boeck Supérieur, 3e édition.
• Paul Krugman et Robin Wells (2016), *Macroéconomie,* De Boeck Supérieur, 3e édition.
• Paul Krugman (2012), *Sortez-nous de cette crise...maintenant !*, Flammarion.
• Igor Martinache, « Les sciences économiques et sociales au lycée : le combat pour un adjectif », *L'Économie politique* 2016/4 (N° 72), p. 18-32.
• Catherine Paradeise, Dominique Lorrain et Didier Demazière (2015), *Les sociologies françaises - Héritages et perspectives,* Presses Universitaires de Rennes.
• Serge Paugam (dir.) (2012), *L'enquête sociologique*, Puf, Coll. « Quadrige ».
• David Spector (2017), *La gauche, la droite et le marché, Histoire d'une idée controversée (XIXe-XXIe siècle)*, Odile Jacob.
• Dani Rodrik (2017), *Peut-on faire confiance aux économistes ? Réussites et échecs de la science économique*, De Boeck Supérieur.
• Joseph Stiglitz, Jean-Dominique Lafay, Jay Rosengard (2018), *Économie du secteur public*, De Boeck Supérieur.

Pour citer cet article :
Emmanuel Buisson-Fenet, « La culture économique du citoyen. La réforme des SES », *La Vie des idées* , 28 septembre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : http://www.laviedesidees.fr/La-culture-economique-du-citoyen.html

Macron, les sondages et les réformes

- Charles Wyplosz 27 septembre 2018

C'est la débandade. La cote de popularité de Macron ne cesse de chuter. Certains y voient l'effet de l'affaire Benalla, de la démission de Hulot, de la piscine de Brégançon, mais ce ne sont pas vraiment des affaires d'État. D'autres font état de déception : le candidat Macron avait promis de chambouler la France mais le président Macron est aux abonnés absents. Mais, en même temps, les députés se plaignent du rythme de travail effréné que l'accumulation des réformes leur impose.

Demandez autour de vous quelles réformes ont été réalisées depuis le début du quinquennat. On vous citera sans doute la Loi Travail, la SNCF, peut-être Parcoursup (héritage en fait de la mandature précédente), et c'est à peu près tout. Allez sur le site web de l'Élysée, vous ne trouverez rien. Sur celui de Matignon, une liste rébarbative avec plein de liens vers des discours ou des textes de présentations rédigées par des spécialistes de la langue de bois, de plomb plutôt. Vous ne trouverez aucun récapitulatif de l'action présidentielle si vous tapez « réformes Macron » sur Google, juste quelques critiques partisanes.

Et pourtant, ce sont les députés épuisés qui ont raison, une fois n'est pas coutume. En un peu plus d'un an, la liste des réformes adoptées est fascinante. Si vous ajoutez celles qui sont en cours, la France vit une transformation profonde. Tous les dysfonctionnements de la France, ceux qui étaient réputés inamovibles, sont abordés. Il y a bien sûr le marché du travail, dont la fossilisation a produit un chômage de masse apparemment incompressible. Il y a l'Éducation nationale qui commence à émerger de décennies de maltraitance. Il y a la fiscalité qui bascule la pression exercée par les rentiers de toutes sortes (y compris les députés sous-imposés) sur la France active : basculement des charge salariales vers la CSG, basculement de l'imposition des entreprises, des revenus du capital et de l'ISF sur la fortune immobilière. Il y a la formation professionnelle qui absorbe des ressources importantes pour des résultats faméliques. Il y a l'apprentissage qui ne permet pas, comme ailleurs, de contenir le chômage des jeunes en favorisant l'entrée dans la vie professionnelle. Il y a la politique du logement qui a échoué depuis des lustres, surtout le logement social accaparé par une multitude d'offices HLM souvent plus préoccupés par leurs intérêts propres que par ceux de leurs clients, et de ceux qui voudraient l'être, tout ceci accompagné d'une remise en cause de l'APL dont on sait depuis longtemps qu'elle profite d'abord aux propriétaires qui relèvent les loyers pour capturer l'aide versée aux locataires. Et puis, il y aura bientôt une loi santé, une réforme des retraites, un virage complet sur la pauvreté et une modification de la manière dont la justice fonctionne. Cette liste est loin d'être exhaustive.

On peut ne pas être d'accord avec ces réformes, mais affirmer que Macron n'en fait pas beaucoup relève d'une étrange amnésie. Étrange mais compréhensible. Un peu comme avec le président Trump dont chaque tweet scandaleux chasse le précédent, chaque réforme fait oublier celle qui vient d'être adoptée. Ce n'est pas de l'amnésie, c'est le tournis.

Bien sûr, ce qui importe en fin de compte, c'est que la vie des Français s'améliore. Si une amélioration généralisée se produisait, cela se retrouverait dans les sondages. Ici Macron fait face à deux profondes difficultés.

La première, c'est que les réformes de structure prennent du temps, beaucoup de temps, à produire leurs effets. Le chômage a commencé à chuter en Allemagne plus de cinq ans après les réformes mises en place par le Chancelier Schroeder. Alors que le taux de chômage était aux débuts des années 2000 égal ou supérieur à celui de la France, le taux de chômage allemand est aujourd'hui moins de la moitié (3,6% contre 8,9%). Entretemps, Schroeder a été chassé du pouvoir, largement parce que ses réformes du marché du travail déplaisaient à beaucoup de monde sans produire de résultats.

La seconde difficulté est intrinsèque à la stratégie de Macron. Il s'attaque simultanément à toutes les vaches sacrées héritées de l'accord passé après-guerre entre De Gaulle et le Parti communiste. Le colbertisme de l'un et le marxisme des autres se sont tout naturellement accordés pour mettre en place des institutions qui bafouent la notion d'efficacité économique, cette notion qui reste souvent encore aujourd'hui un gros mot. On peut mentionner les aides d'État aux particuliers et aux entreprises, la gestion paritaire des retraites, le quasi-monopole de l'Éducation nationale, la Sécurité sociale – qui jusqu'à une date récente a été une grande contributrice à la dette publique – ou l'application obligatoire des accords centralisés entre syndicats et patronat. Tout ceci fait de la France un cas unique d'inefficacité institutionnalisée sans que les Français ne s'en rendent compte. En s'attaquant à ces vaches sacrées, Macron navigue à contre-courant. Il le savait bien avant de s'y attaquer. C'est sans doute pour cela qu'il a choisi de s'en prendre aux principes mais à petite dose, pour ne pas trop heurter notre vieux pays. Quand il aura achevé son programme de transformation, il aura liquidé les principes mais laissé en place une partie importante de leurs implications. Son pari est sans doute qu'il sera facile ensuite de continuer les réformes pour finir d'accorder les institutions au principe d'efficacité qui aura remplacé la si prégnante vision gaullo-communiste. Mais, en attendant, petite dose signifie petits résultats.
Parce qu'elles sont nombreuses et tout azimut, les réformes affectent de plus en plus de Français. Chacun y perd un grand ou un petit avantage, dit acquis. Plus les réformes avancent et plus de personnes se sentent lésées. À terme, lorsqu'enfin les résultats se produiront, l'écrasante majorité des Français découvriront qu'ils y ont gagné, mais en attendant Macron chute dans les sondages. Benalla ou Hulot sont des épiphénomènes mais ils cristallisent les frustrations, ce dont cherchent naturellement à profiter tous ceux qui sont attachés à « l'ancien monde ».
Rien de ce qui se passe n'est vraiment surprenant, hormis l'absence de pédagogie de la part de l'Élysée. Emmanuel Macron ne pouvait pas ignorer la vague de fond qu'il allait déclencher. Il lui faut accompagner son grand œuvre de transformation par des explications mille fois répétées. Il ne suffit pas d'expliquer chaque réforme et sa logique, et puis de passer à la suivante comme si tout recommençait. Est-il politiquement dangereux de décrire la cohérence de la libéralisation ? Macron s'est piégé tout seul avec son annonce de communication jupitérienne et il s'est laissé piéger par le titre de président des riches. Certes, ce n'est pas facile d'expliquer que ceux qui créent de la richesse pour eux-mêmes en créent aussi pour la collectivité. Les encourager revient inévitablement à les favoriser. Mais on peut l'expliquer, ne serait-ce qu'en comparant avec ce qui se fait à l'étranger. Le vide des sites web de l'Élysée et de Matignon est le symbole de la non-communication sur les réformes.

Les démocraties sont mortelles

- Antoine de Tarlé 28 septembre 2018

Les démocraties libérales ont depuis 1945 fait régner leur système de valeurs en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, avant de s'étendre, à partir de 1989 à l'Est de l'Europe, libéré du joug soviétique. La chute du Mur était alors apparue comme le signe de leur victoire définitive, un horizon indépassable comme le proclamait dans un article fameux Francis Fukuyama.
Ces dernières années, les perspectives ont changé et l'euphorie de la fin de la Guerre froide a cédé la place à de nouvelles interrogations. Les succès électoraux des partis populistes dans de nombreux pays européens, l'élection de Donald Trump aux États-Unis ont démontré la fragilité de régimes dont la pérennité semblait assurée. D'ailleurs, les sondages d'opinion montrent une désaffection préoccupante, surtout chez les jeunes, à l'égard des mécanismes de la démocratie représentative.
Comment expliquer ces changements ? Quelles pistes peut-on explorer pour conserver un mode de gouvernement qui protège le pluralisme des opinions et la liberté d'expression ? À ces questions, Yasha Mounk, un jeune politologue de Harvard d'origine allemande, apporte des réponses discutables mais stimulantes dans un livre qui a été largement débattu aux États-Unis et qui vient de sortir en français sous le titre *Le Peuple contre la démocratie* (éditions de l'Observatoire).

Les faiblesses de la démocratie libérale

L'auteur procède à une analyse sans complaisance de la démocratie libérale, telle qu'elle a régné depuis 70 ans dans le monde occidental. Il souligne que son fonctionnement laissait à désirer et ne correspondait pas forcément au modèle très théorique que louaient ses partisans. Fondamentalement ces régimes reposaient sur une alternance régulière entre le centre droit et le centre gauche. Ces deux familles politiques avaient des divergences mais partageaient une même conception de la démocratie et étaient animées par des équipes appartenant à une classe dirigeante assez homogène. Au fil des décennies, les gouvernants ont fait preuve de complaisance et d'autosatisfaction ce qui les a conduits à trop négliger les opinions publiques et à considérer que leurs décisions nourries par leur compétence et leur expérience du pouvoir étaient les meilleures pour le pays. Certes leur connaissance approfondie des affaires et leur respect scrupuleux d'institutions qui leur faisaient risquer de perdre le pouvoir à chaque échéance a permis de garantir aux citoyens une grande liberté d'expression et, malgré tout, de choix. Sans sous-estimer ces considérables avantages, l'auteur estime qu'on risquait d'évoluer non plus dans le cadre d'une démocratie libérale mais dans un système de libéralisme sans démocratie. Un facteur aggravant a été le développement des organisations internationales dont l'Union Européenne est l'exemple le plus marquant, qui ont dessaisi les instances nationales d'une grande partie de leur pouvoir de décision et ont donc introduit le doute sur l'efficacité du suffrage universel pour définir les grandes orientations du pays.
Yasha Mounk s'interroge évidemment sur les raisons selon lesquelles cette situation a duré si longtemps et pourquoi elle a fini par subir les assauts de son opposé, ce qu'il appelle la démocratie sans le libéralisme.
Il attribue ce changement de l'opinion à des causes économiques. Pendant les Trente Glorieuses et même au cours des décennies suivantes, le niveau de vie de l'ensemble des citoyens a progressé régulièrement à un rythme relativement rapide. Parallèlement, une politique fiscale efficace réduisait fortement les inégalités. C'est ainsi que les États-Unis, un pays très inégalitaire avant 1933, connurent ensuite, grâce au New Deal et à l'action des présidents successifs, un fort resserrement des revenus jusqu'à l'élection de Reagan en 1980 qui mit un terme à cette politique.
Pendant toute cette période, les électeurs relativement satisfaits de leur sort n'avaient pas de raison de contester les grands partis et l'élite qui occupait le pouvoir. Toutefois, à partir de la fin du XXe siècle, la situation s'est dégradée avec l'accroissement du chômage et l'accentuation des inégalités entre une petite minorité bénéficiant d'un enrichissement massif et une classe moyenne dont les revenus ont cessé de progresser. La grande récession de 2008 a aggravé ces phénomènes en plongeant l'Europe dans une longue période de stagnation dont elle peine aujourd'hui encore à sortir. Du coup, la légitimité de la classe dirigeante devenait sujette à contestation.

Le peuple avant la démocratie

Cette contestation a été assumée par des dirigeants qui, à l'image d'Orban en Hongrie ou de Trump aux Etats-Unis, ont affirmé qu'ils parlaient au nom du peuple, sans les intermédiaires devenus inutiles d'un establishment déconnecté des réalités de la vie des gens et soumis aux diktats d'organisations internationales fonctionnant sans contrôle.

Ce discours a eu d'autant plus de succès qu'il coïncidait avec une transformation complète des modes de communication. L'extraordinaire essor des réseaux sociaux permet aux citoyens d'interpeller en direct les responsables politiques et de recevoir sans intermédiaires leurs messages. Là encore, l'exemple le plus spectaculaire est celui de Donald Trump qui s'adresse en permanence aux 53 millions d'abonnés à son compte Twitter, ce qui lui permet de court-circuiter les médias qu'il juge trop critiques. Ainsi, Facebook, You Tube et Twitter accompagnent involontairement un courant populiste et antisystème qui bénéficie d'une désorganisation durable des circuits traditionnels de l'information.
Dans la dernière partie de son ouvrage, Yasha Mounk insiste sur les dangers de la démocratie illibérale telle qu'elle se manifeste en Turquie, en Russie ou dans certains pays d'Europe Centrale, des mécanismes de gouvernement qui continuent à s'appuyer sur le suffrage universel mais qui remettent en cause de nécessaires contre-pouvoirs. Il est donc nécessaire de trouver des parades convaincantes à un processus qui menace les fondements des démocraties occidentales. Il montre que des hommes politiques élus grâce aux mécanismes habituels du suffrage universel et portés par l'enthousiasme populaire sont tentés, à mesure que les difficultés s'accumulent et qu'ils ne parviennent pas à réaliser leurs promesses, de rogner sur les libertés. Les médias, la Justice, les partis d'opposition deviennent des cibles commodes comme c'est le cas aujourd'hui en Pologne ou en Hongrie. Si on ne parvient pas à arrêter ce processus qui supprime tous les obstacles à la volonté populaire incarnée par le Chef, on peut déboucher sur une forme de dictature qui, elle, sera irréversible.
Il ne manque certes pas de rappeler qu'entre les deux guerres, les démocraties occidentales ont subi des assauts beaucoup plus redoutables avec l'avènement de régimes ouvertement totalitaires. Pourtant la démocratie traditionnelle a fini par l'emporter en Europe en 1945 et 1989.
L'auteur dans sa conclusion plaide en faveur d'une réaction forte des citoyens pour arrêter une évolution qui peut mener à des formes dangereuses de despotisme. Il souligne la nécessité de mieux former les jeunes qui, contrairement à leurs ainés, n'ont plus aucun souvenir des périodes sombres du XXe siècle dominées par les totalitarismes. Il appelle donc à une prise de conscience générale pour sauver la démocratie.
Peut-on sauver les institutions démocratiques?
Ce sauvetage des institutions démocratiques n'est pourtant pas assuré selon Yascha Mounk qui donne de nombreux exemples historiques. Dans le passé, des institutions qu'on croyait solides comme celles de la république romaine se sont progressivement délabrées pour laisser la place à l'empire, une autocratie qui a tenu pendant quatre siècles.
Un des points forts et des plus troublants de cet ouvrage est qu'il insiste sur la fragilité de la démocratie traditionnelle qui ne représente peut-être pas forcément l'avenir de l'humanité contrairement à ce qu'on avait cru dans l'euphorie de la chute du communisme. De ce point de vue, cet essai est une rude leçon de réalisme pour tous ceux qui croient encore au pluralisme et à la liberté d'expression. En refermant l'ouvrage, on s'interroge : est-ce que l'auteur se trompe ? Est ce qu'il n'est pas trop influencé par la conjoncture américaine, par la présence d'un président populiste et démagogue mais dont le mandat expirera au plus tard en 2024 ? Ne fait-il pas preuve d'un pessimisme excessif alors que les leçons du passé montrent qu'il existe des forces citoyennes vigoureuses dans tous les pays occidentaux ?
On doit cependant lui savoir gré de lancer cet avertissement qui repose sur une masse de données incontestables et qui souligne que le déroulement du XXe siècle comporte autant de défis et de menaces que le siècle précédent.

La portée d'un appel
Au moment où l'infamie du traitement réservé à l'Aquarius révèle l'impéritie honteuse de nos gouvernants, le manifeste signé par 150 personnalités sonne comme un appel au sursaut, civique, politique, moral.
Il est plus que temps de réagir. Voilà trop longtemps que l'extrême droite européenne pollue le débat public avec son obsession identitaire et sa hantise de l'immigration. Les 150 disent ensemble quelque chose de simple et de roboratif : nous ne la laisserons plus faire, nous ne lui ferons plus aucun cadeau. Cela commence par le traitement impitoyable de ses affirmations mensongères.
LIRE AUSSI SUR REGARDS.FR >> 150 personnalités signent le Manifeste pour l'accueil des migrants
Il n'est pas vrai que l'immigration est la cause de tous nos maux. Ce ne sont pas les migrants qui pèsent sur le marché du travail mais la spéculation financière, la dérégulation, le recul des protections sociales. Par ailleurs, dans le monde qui est le nôtre, avec ses désastres mais aussi ses opportunités, il est impensable et irréaliste de prétendre que l'on peut freiner et a fortiori tarir les migrations. La logique de la clôture et des murs ne sert à rien, sauf à produire de la violence, de la mort et des flux clandestins qui eux-mêmes ne font que fabriquer une main d'œuvre de quasi esclaves, corvéables à merci.
Les migrations ont été dès l'origine constitutives de la formation de l'humanité. Elles restent un ferment et un signe d'ouverture et de vie. La conséquence devrait couler de source : les migrations ne se contiennent pas, elles s'humanisent. À mes yeux, cela signifie au moins trois choses : la liberté de circulation étant un droit de l'homme, l'accueil se substitue au refoulement ; pour que l'accueil ne soit pas utilisé pour dresser les uns contre les autres, l'égalité des droits entre migrants et populations est un principe fondamental ; enfin, pour que l'égalité ne soit pas le partage du mal-vivre, résidents anciens et migrants doivent bénéficier à part égale d'une politique de protection, de dignité et de solidarité.
Ne nous cachons pas que tout cela suppose une rupture avec la manière dominante de *faire société*. La frénésie de l'appropriation et l'esprit de fermeture devraient logiquement céder le pas devant le sens du commun et l'esprit de partage. C'est le seul discours réaliste que l'on puisse tenir aujourd'hui. On peut sans crainte ajouter : c'est le seul conforme à la tradition de la gauche et de la République.

150 personnalités signent le Manifeste pour l'accueil des migrants
Les rédactions de Regards, Politis et Mediapart s'associent afin de lancer le Manifeste *Pour l'accueil des migrants*signé par 150 intellectuels, artistes, militants associatifs, syndicalistes et personnalités de la société civile.
Regards, Politis et Mediapart ont aussi lancé une pétition : signez-la et partagez-la !
Partout en Europe, l'extrême droite progresse. La passion de l'égalité est supplantée par l'obsession de l'identité. La peur de ne plus être chez soi l'emporte sur la possibilité de vivre ensemble. L'ordre et l'autorité écrasent la responsabilité et le partage. Le chacun pour soi prime sur l'esprit public.
Le temps des boucs émissaires est de retour. Oubliées au point d'être invisibles, la frénésie de la financiarisation, la ronde incessante des marchandises, la spirale des inégalités, des discriminations et de la précarité. En dépit des chiffres réels, la cause de nos malheurs serait, nous affirme-t-on, dans la « pression migratoire ». De là à dire que, pour éradiquer le mal-être, il suffit de tarir les flux migratoires, le chemin n'est pas long et beaucoup trop s'y engagent.
Nous ne l'acceptons pas. Les racines des maux contemporains ne sont pas dans le déplacement des êtres humains, mais dans le règne illimité de la concurrence et de la gouvernance, dans le primat de la finance et dans la surdité des technocraties. Ce n'est pas la main-d'œuvre immigrée qui pèse sur la masse salariale, mais la règle de plus en plus universelle de la compétitivité, de la rentabilité, de la précarité.

Nous ne ferons pas à l'extrême droite le cadeau de laisser croire qu'elle pose de bonnes questions. Nous rejetons ses questions, en même temps que ses réponses.

Il est illusoire de penser que l'on va pouvoir contenir et a fortiori interrompre les flux migratoires. À vouloir le faire, on finit toujours par être contraint au pire. La régulation devient contrôle policier accru, la frontière se fait mur. Or la clôture produit, inéluctablement, de la violence… et l'inflation de clandestins démunis et corvéables à merci. Dans la mondialisation telle qu'elle se fait, les capitaux et les marchandises se déplacent sans contrôle et sans contrainte ; les êtres humains ne le peuvent pas. Le libre mouvement des hommes n'est pas le credo du capital, ancien comme moderne.

Dans les décennies qui viennent, les migrations s'étendront, volontaires ou contraintes. Elles toucheront nos rivages et notre propre pays, comme aujourd'hui, aura ses expatriés. Les réfugiés poussés par les guerres et les catastrophes climatiques seront plus nombreux. Que va-t-on faire ? Continuer de fermer les frontières et laisser les plus pauvres accueillir les très pauvres ? C'est indigne moralement et stupide rationnellement. Politique de l'autruche… Après nous le déluge ? Mais le déluge sera bien pour nous tous !

Il ne faut faire aucune concession à ces idées, que l'extrême droite a imposées, que la droite a trop souvent ralliées et qui tentent même une partie de la gauche. Nous, intellectuels, créateurs, militants associatifs, syndicalistes et citoyens avant tout, affirmons que nous ne courberons pas la tête. Nous ne composerons pas avec le fonds de commerce de l'extrême droite. La migration n'est un mal que dans les sociétés qui tournent le dos au partage. La liberté de circulation et l'égalité des droits sociaux pour les immigrés présents dans les pays d'accueil sont des droits fondamentaux de l'humanité.

Nous ne ferons pas à l'extrême droite le cadeau de laisser croire qu'elle pose de bonnes questions. Nous rejetons ses questions, en même temps que ses réponses.

Les 150 signataires :

Christophe AGUITON sociologue, **Christophe ALEVEQUE** humoriste et auteur, **Pouria AMIRSHAHI**directeur de Politis, **Ariane ASCARIDE** comédienne, **Jean-Christophe ATTIAS** universitaire, **Geneviève AZAM** économiste, **Bertrand BADIE** politiste, **Sébastien BAILLEUL** DG du CRID, **Josiane BALASKO** comédienne, **Étienne BALIBAR** philosophe, **Ludivine BANTIGNY**historienne, **Pierre-Emmanuel BARRE** auteur, humoriste, **Lauren BASTIDE** journaliste, féministe, **Christian BAUDELOT** sociologue, **Edmond BAUDOIN**auteur, dessinateur de BD, **Alex BEAUPAIN** auteur, compositeur, interprète, **François BEGAUDEAU** écrivain, **Yassine BELATTAR** humoriste, **Hourya BENTOUHAMI**philosophe, **Alain BERTHO** anthropologue, **Pascal BLANCHARD** historien, **Romane BOHRINGER**comédienne, **Benoît BORRITS** chercheur militant, **Patrick BOUCHAIN** architecte, **Alima BOUMEDIENE-THIERY** avocate, **Rony BRAUMAN** médecin, cofondateur de MSF, **Michel BROUE** mathématicien, **Valérie CABANES** juriste internationale, **Hélène CABIOC'H**présidente de l'Ipam, **Julia CAGE** économiste, **Robin CAMPILLO** réalisateur, **Aymeric CARON** écrivain, journaliste **François CHAIGNAUD** chorégraphe, **Patrick CHAMOISEAU** écrivan, **Paul CHEMETOV** architecte, **Monique CHEMILLIER-GENDREAU** juriste, **Mouhieddine CHERBIB** Respect des libertés, **Jean-Louis COHEN** historien, **Christel COURNIL** enseignante-chercheuse, **Marie COSNAY** écrivaine, **Annick COUPE**syndicaliste, **Alexis CUKIER** philosophe, **Jocelyne DAKHLIA** historienne, **Jean-Michel DAQUIN** architecte, **Françoise DAVISSE** réalisatrice, **Philippe DE BOTTON**président de Médecins du monde, **Laurence DE COCK**historienne, **Catherine DE WENDEN** politologue, **Christine DELPHY** féministe, **Christophe DELTOMBE**président de la Cimade, **Rokhaya DIALLO** journaliste, écrivaine, **Georges DIDI-HUBERMAN** philosophe, **Bernard DREANO** président du Cedetim, **Michel DRU**anesthésiste-réanimateur, **Françoise DUMONT**présidente d'honneur de la LDH, **Annie ERNAUX**écrivaine, **Éric FASSIN** sociologue, anthropologue, **Corentin FILA** comédien, **Geneviève FRAISSE**philosophe, **Bernard FRIOT** économiste, **Isabelle GARO**philosophe, **Amandine GAY** réalisatrice, **Raphaël GLUCKSMANN** essayiste, **Yann GONZALEZ** réalisateur, **Robert GUEDIGUIAN** réalisateur, **Nacira GUENIF**sociologue et anthropologue, **Janette HABEL** politologue, **Jean-Marie HARRIBEY** économiste, **Serge HEFEZ**psychanalyste, **Cédric HERROU** militant associatif, **Christophe HONORE** réalisateur, **Eva HUSSON**réalisatrice, **Thierry ILLOUZ** auteur et avocat pénaliste, **Pierre JACQUEMAIN** rédacteur en chef de Regards, **Geneviève JACQUES** militante associative, **Chantal JAQUET** philosophe, **JULIETTE** chanteuse parolière et compositrice, **Gaël KAMILINDI** pensionnaire de la Comédie-Française, **Pierre KHALFA** syndicaliste et coprésident de la Fondation Copernic, **Cloé KORMAN**écrivaine, **Bernard LAHIRE** professeur de sociologie à l'ENS de Lyon, **Nicole LAPIERRE** anthropologue et sociologue, **Mathilde LARRERE** historienne, **Henri LECLERC** président d'honneur de la LDH, **Raphaël LIOGIER** sociologue et philosophe, **Isabelle LORAND**chirurgienne, **Germain LOUVET** danseur étoile de l'Opéra de Paris, **Gilles MANCERON** historien, **Philippe MANGEOT** enseignant, **Patrice MANIGLIER** philosophe, **Philippe MARLIERE** politologue, **Roger MARTELLI**historien et directeur de la publication de Regards, **Christiane MARTY** ingénieure-chercheuse, **Corinne MASIERO** comédienne, **Gustave MASSIAH**altermondialiste, **Nicolas MAURY** comédien, **Marion MAZAURIC** éditrice, **Caroline MECARY** avocate, **Philippe MEIRIEU** pédagogue, **Phia MENARD** jongleuse performeuse et metteure en scène, **Céline MERESSE**présidente du CICP, **Guillaume MEURICE** auteur et humoriste, **Pierre MICHELETTI** médecin et écrivain, **Jean-François MIGNARD** secrétaire général de la LDH, **Véronique NAHOUM-GRAPPE** anthropologue, **Stanislas NORDEY** directeur du Théâtre national de Strasbourg, **Ludmila PAGLIERO** danseuse étoile à l'Opéra de Paris, **Willy PELLETIER** sociologue, **Nora PHILIPPE** auteure et réalisatrice, **Thomas PIKETTY**économiste, **Edwy PLENEL** journaliste et cofondateur de Mediapart, **Emmanuel POILANE** président du CRID, **Thomas PORCHER** économiste, **Didier PORTE**humoriste, **Mathieu POTTE-BONNEVILLE** philosophe, **Olivier PY** auteur metteur en scène et directeur du Festival d'Avignon, **Bernard RAVENEL** historien, **Éric REINHARDT** écrivain, Prudence RIFF co-présidente du FASTI, **Michèle RIOT-SARCEY** historienne, **Vanina ROCHICCIOLI** présidente du Gisti, **Paul RODIN**directeur délégué du festival d'Avignon, **Marguerite ROLLINDE** politologue spécialiste du Maghreb, **Alexandre ROMANES** cofondateur du cirque Romanès, **Délia ROMANES** confondatrice du cirque Romanès, **Paul RONDIN** directeur délégué du Festival d'Avignon, **Alain RUSCIO** historien, **Malik SALEMKOUR** président de la LDH, **Sarah SALESSE** avocate, **Christian SALMON**écrivain, **Odile SCHWERTZ-FAVRAT** ex-présidente de la Fasti, **Denis SIEFFERT** président de la SAS Politis, **Catherine SINET** directrice de la rédaction de Siné Mensuel, **Evelyne SIRE-MARIN** magistrat, **Romain SLITINE** enseignant à Sciences Po, **Pierre TARTAKOWSKY** président d'honneur de la LDH, **Lilian THURAM** fondation Lilian Thuram-Éducation contre le racisme, **Sylvie TISSOT** sociologue, **Michel TOESCA**acteur et réalisateur, **Marie TOUSSAINT** militante associative et présidente de Notre affaire à tous, **Assa TRAORE** comité Adama, **Enzo TRAVERSO** historien, **Catherine TRICOT** architecte-urbaniste, **Aurélie TROUVE** porte-parole d'Attac, **Fabien TRUONG**sociologue, **Michel TUBIANA** président d'honneur de la LDH, **Dominique VIDAL-SEPHIHA** journaliste, **Jean VIGREUX** historien, **Thierry VILA** écrivain, **Arnaud VIVIANT** écrivain et critique littéraire, **Sophie WAHNICH** historienne, **Jacques WEBER** comédien, **Serge WOLIKOW** historien.

Associations signataires :

Assemblée citoyenne des originaires de Turquie(ACORT), **Auberge des migrants, Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants** (BAAM), **CCFD - Terre solidaire 93, Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale** (CEDETIM), **Centre international de**

culture populaire (CICP), **Coalition internationale des sans-papiers et migrants** (CISPM), **Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie** (CRLDHT), **Coordination 75 des sans-papiers, Coordination 93 de lutte pour les sans-papiers, CSP92, DIEL, Fédération des associations de solidarité avec tous·te·s les immigré·e·s** (Fasti), **Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives** (FTCR), **Gisti, Initiatives pour un autre monde** (IPAM), **La Cimade, Ligue des droits de l'homme, Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie, Roya citoyenne, Syndicat des avocats de France** (SAF), **Union juive française pour la paix** (UJFP), **Utopia 56.**

Gauche antimigrants, une fable médiatique

par Pierre Rimbert

Un spectre hante Jean-Jacques Bourdin : *« J'ai vu l'émergence en Allemagne — ça m'interroge, d'ailleurs — de cette extrême gauche anti-immigrés ! »*, s'exclame le journaliste le 4 septembre 2018 sur RMC. Ce jour-là, à Berlin, Mme Sahra Wagenknecht, députée de Die Linke (La Gauche), accompagnée de personnalités issues des Verts et du Parti social-démocrate, présente à la presse Aufstehen (Debout). Inspiré de La France insoumise, ce mouvement espère mobiliser les déçus de la politique et réunir une coalition majoritaire *« pour le désarmement et la paix, pour de meilleurs salaires, de meilleures retraites, une fiscalité plus juste et plus de sécurité ; pour plus d'investissements publics dans la formation et les infrastructures »*, selon l'appel fondateur (1).

Mais, comme Bourdin, la presse française raconte une tout autre histoire : *« Allemagne : un mouvement de gauche s'empare du créneau antimigrants »* (Agence France-Presse, 4 septembre) ; *« Allemagne, une gauche antimigrants émerge »* (*Le Monde,*4 septembre) ; *« Debout, le nouveau parti allemand, se veut de gauche et antimigrants »* (RT, 4 septembre) ; *« création d'une force de gauche antimigrants en Allemagne »* (France Inter, 5 septembre) ; *« Allemagne : naissance d'un nouveau mouvement de gauche anti-immigration »* (*Les Échos,* 5 septembre) ; *« Vers une nouvelle gauche antimigrants en Europe ? »* (*La Vie,* 6 septembre) ; *« Aufstehen, un mouvement de gauche hostile à l'immigration »* (*Le Figaro,* 8-9 septembre) ; *« une dirigeante d'extrême gauche crée un parti antimigrants »* ; (*L'Obs,* 13 septembre) ; *« un mouvement antimigrants »* (*Politis,* 13 septembre), etc.

Problème : le texte fondateur d'Aufstehen ne contient pas la moindre considération hostile aux migrants. Si les auteurs tiennent pour *« irresponsable la manière dont le gouvernement de Mme Merkel traite les défis de l'immigration »*, ils appellent à *« garantir le droit d'asile pour les réfugiés »*. Et, surtout, ils parlent d'autre chose. De *« renationalisations »*, de *« démocratie directe »*,d'écologie. La question migratoire ? *« Ce n'est pas notre sujet central »*, a insisté Mme Wagenknecht lors de la conférence de presse du 4 septembre. *« Notre approche commune consiste à remettre les questions sociales à l'ordre du jour. »*

Un tel objectif contredit frontalement le récit auquel médias et partis dominants aimeraient réduire le débat public. Celui d'une Europe clivée entre méchants populistes et gentils libéraux — tous adeptes du marché. Chaque proposition politique qui échappe à cette fausse dichotomie y sera rattachée de force par une glu de « faits alternatifs ». Quand, au Royaume-Uni, M. Jeremy Corbyn réoriente le Labour à gauche, la presse le soupçonne d'antisémitisme parce qu'il soutient la cause palestinienne. Quand, en Allemagne, Mme Wagenknecht annonce la création d'Aufstehen, Laurent Joffrin l'accuse dans *Libération* (10 septembre) d'*« imiter le discours de l'extrême droite »*. En matière migratoire, la cofondatrice d'Aufstehen milite à la fois pour un renforcement du droit d'asile et pour une régulation de l'immigration de main-d'œuvre : elle s'oppose à l'ouverture totale des frontières. Cette position alimente un vif débat au sein de la gauche. Minoritaire au sein de Die Linke, elle rejoint celle de M. Bernie Sanders aux États-Unis — *« Ouverture des frontières ? C'est une proposition de droite [qui] rendrait chacun en Amérique plus pauvre ! »*, a-t-il expliqué (Vox, 28 juillet 2015).

Les journalistes qui feignent l'indignation à l'écoute de Mme Wagenknecht ne peuvent ignorer que la plupart des partis européens appuient une politique beaucoup plus restrictive. En 2017, le candidat Emmanuel Macron promettait d'*« accueillir dignement les réfugiés qui ont droit à la protection de la France. Les autres seront reconduits sans délai vers leur pays afin qu'ils ne deviennent pas des immigrés clandestins* (2) *»*. Aucun média français n'avait alors décrit En marche ! comme un « mouvement antimigrants ». Et *Libération* titrait en « une » (6-7 mai 2017) : « Faites ce que vous voulez, mais votez Macron ».

Pierre Rimbert

(1) www.aufstehen.de/gruendungsaufruf

(2) « Emmanuel Macron président », programme d'En marche !, Villejuif, 2017.

De la démocratie en Amérique

par Serge Halimi

Le monde n'en a pas fini avec la politique américaine… Jusqu'ici, les élections de la mi-mandat étaient rarement décisives, même quand elles provoquaient un renversement de majorité. En 1994, le raz de marée républicain avait surtout anéanti les résistances des démocrates à la politique pénale répressive et à la stratégie commerciale libre-échangiste de leur président ; en 2010, la percée conservatrice du Tea Party paralysa M. Barack Obama, mais à un moment où son slogan de campagne, « Oui, nous pouvons », n'était déjà plus que le souvenir amer d'une occasion perdue (1).

Le scrutin législatif du 6 novembre prochain marquera en revanche une nouvelle étape de la polarisation politique des États-Unis, ce tourbillon qui a accru depuis deux ans la déstabilisation de l'ordre international. Car le vote déterminera le destin de l'occupant de la Maison Blanche. Bien décidé à se représenter en 2020, M. Donald Trump obsède tant chacun des deux camps qu'on croirait qu'il leur a mangé le cerveau. Ses adversaires l'accusent d'être un traître cherchant à saper l'Alliance atlantique et les valeurs démocratiques de l'Occident. Il réplique que ses accusateurs sont les auxiliaires d'un gang d'Amérique centrale, MS-13, qui sème la terreur aux États-Unis. Amplifiées par les réseaux sociaux, ces bouffées de paranoïa sont devenues une musique d'ambiance qui ne marque plus aucune interruption postélectorale. Elles ont pour conséquence que les deux partis ont cessé de s'accorder sur les règles du jeu de leur affrontement — cette « démocratie américaine » dont ils étaient tellement fiers qu'ils la présentaient en modèle à la planète entière.

Quand ils ne le qualifient pas carrément de fasciste, nombre de démocrates voient en M. Trump un *« caniche de Poutine »* qui doit sa victoire à un mode de scrutin biaisé en leur défaveur (ce qui n'est pas faux) et aux *fake news* concoctées par Moscou (une exagération doublée d'une obsession). Si leur parti redevient majoritaire au Congrès, il sera tenté de multiplier les commissions d'enquête et d'engager une procédure de destitution contre le président (2).

Une telle perspective fortifie la colère des partisans de M. Trump, toujours nombreux, ardents et volontiers disposés à se croire persécutés. Selon eux, alors même que le bilan économique de leur héros est flatteur, les médias, les élites intellectuelles et l'« État profond » s'acharnent à l'empêcher de gouverner. Loin de les assommer, une défaite en novembre prochain les encouragerait à croire que cette cabale, la fraude électorale et le vote d'immigrés clandestins sont la cause de leurs déboires.

Deux électeurs sur trois en sont désormais convaincus : *« le système est truqué en défaveur de l'Américain moyen »* ; républicains et démocrates s'accordent au moins sur ce point (3). Ils ont raison de le croire, puisque l'oligarchie est leur régime commun. Mais la teneur actuelle de leur affrontement, personnalisé à l'extrême, suggère que le salut de cet Américain moyen n'est pas pour demain.

Serge Halimi

(1) Lire Eric Alterman, « Le procès de M. Barack Obama », *Le Monde diplomatique,*octobre 2011.

(2) Laquelle n'aboutirait que si deux tiers des sénateurs la votaient.

(3) Soixante-quinze pour cent des démocrates et près de 60 % des républicains le pensent. Gerald Seib, « The dangers of losing faith in democracy », *The Wall Street Journal,* New York, 4 juillet 2018.

CRAISSI